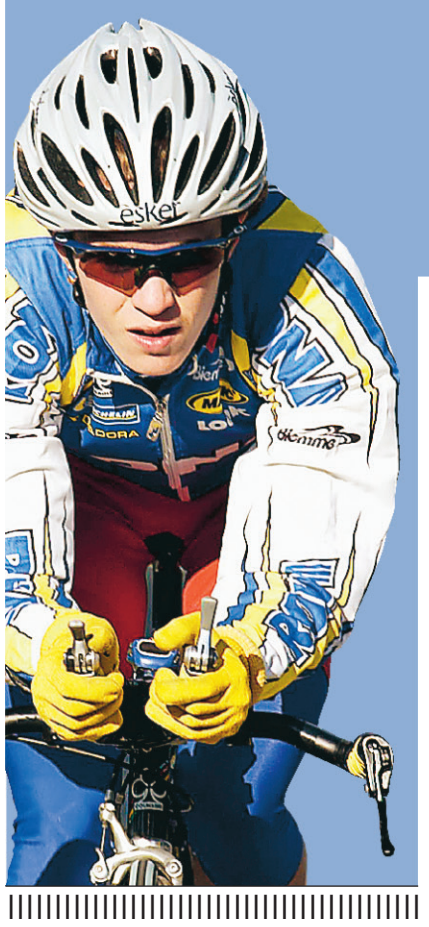
• Montréal mercredi 8 octobre 2003 Le plus grand quotidien français d'Amérique 119e année no 344 88 pages 6 cahiers 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 70¢

cyberpresse.ca

LA PRESSE



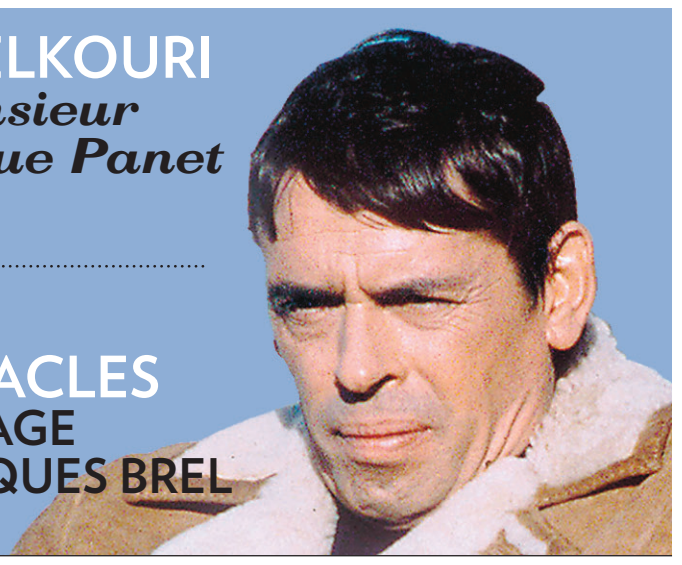
SPORTS
JEANSON PRIVÉE DE SON *COACH*
PAGE 1

GENEVIÈVE JEANSON

LE MEILLEUR DE MONTRÉAL
UNE SÉRIE EN SIX VOLETS
PAGES A6 ET A7

RIMA ELKOURI
Le monsieur de la rue Panet
PAGE A16

ARTS + SPECTACLES
L'HÉRITAGE DE JACQUES BREL
PAGE 1



Les vidéopokers restent; les tenanciers écopent

LOTO-QUÉBEC RECULE

HÉLÈNE BARIL

Avec la bénédiction du gouvernement libéral, Loto-Québec a décidé de ne pas réduire le nombre de vidéopokers dans les bars comme le prévoyait son ancien président, Gaétan Frigon. Et pour faire entrer plus d'argent dans les coffres de la société d'État, la commission versée aux propriétaires de bars où sont installés des appareils de loterie vidéo diminuera.

Cette dernière décision, qui réduit la commission de 26 % à 22 %, permettra à Loto-Québec d'économiser 20 millions entre sa mise en vigueur, le 16 novembre, et la fin de l'exercice financier, le 31 mars prochain, a précisé hier son porte-parole, Jean-Pierre Roy.

Ces décisions sont les fruits d'une analyse plus récente de la situation, a-t-il dit, et elles visent « à accroître l'efficacité et la performance de loterie vidéo sans augmenter l'offre de jeu ».

Autrement dit, Loto-Québec se devait de prendre ces mesures pour pouvoir remplir la commande du ministre des Finances, Yves Séguin, qui s'attend à recevoir 75 millions de plus que l'an dernier en dividendes de la société d'État pour l'année 2003-2004. Après les trois premiers mois de l'exercice, Loto-Québec rapportait moins d'argent que l'an dernier, d'où la nécessité de faire quelque chose pour augmenter sa rentabilité.

›Voir LOTO-QUÉBEC en A2

La Cour d'appel de l'Ontario «avalise» les Clubs Compassion

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La Cour d'appel de l'Ontario vient de consacrer les Clubs Compassion et leurs fournisseurs, en changeant elle-même la loi pour qu'ils puissent obtenir le permis permettant de fournir de la marijuana aux malades.

Tant qu'un tel permis leur est inaccessible, la loi « crée une alliance entre le gouvernement et le marché noir », dénonce la Cour. Car, tout en permettant à certains malades de consommer du cannabis, Ottawa les oblige à « frayer avec des criminels ».

« Forcer des gens malades à aller sur le marché noir pour obtenir leur médicament ne peut que décourager le respect de la loi », écrit encore le tribunal ontarien, qui énonçait exactement les mêmes reproches en 2001, dans l'affaire Parker, qui avait justement poussé le gouvernement à imaginer son système de permis.

Le problème, c'est que ces permis sont trop difficiles à obtenir, précise aujourd'hui la Cour. Car les producteurs ne peuvent pas fournir plus d'un malade chacun, ils ne peuvent pas être plus de trois associés, ni être rémunérés.

Avec l'affaire Hitzig, tout va changer. Les cultivateurs pourront désormais se faire payer. Ils pourront approvisionner plusieurs personnes et même produire en groupe, décide la Cour.

›Voir COUR en A2

Schwarzenegger élu gouverneur

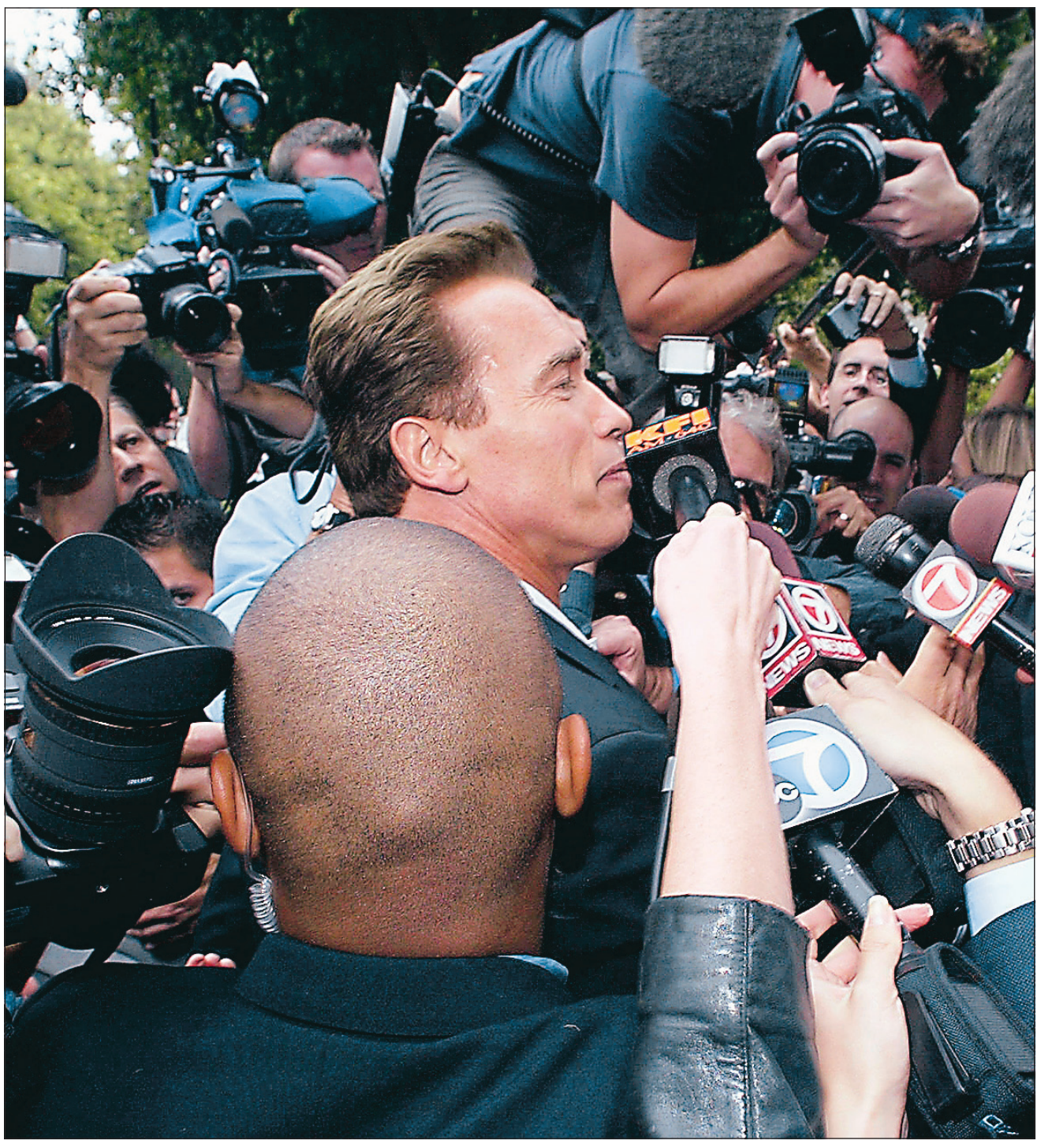


PHOTO AFP

Cerné par les journalistes à la sortie d'un bureau de vote de Los Angeles où il avait déposé son bulletin en matinée, Arnold Schwarzenegger sentait déjà la victoire. En soirée, les électeurs californiens ont destitué le gouverneur démocrate Gray Davis et choisi l'acteur hollywoodien pour le remplacer. À lire en page A4.

Les hôpitaux s'équipent: 70 millions en résonance magnétique

ARIANE KROL

Québec prévoit investir 73,6 millions de dollars au cours de la prochaine année pour acheter, installer et mettre en fonction 16 nouveaux appareils diagnostiques d'imagerie par résonance magnétique (IRM) dans les hôpitaux de la province. Mais le ministre de la Santé n'est pas en mesure d'évaluer l'impact que ces nouveaux appareils auront sur la réduction des listes d'attente. « C'est difficile parce que les listes d'attente d'imagerie ne sont pas colligées comme les listes d'attente de chirurgie. Par contre, on a une bonne idée que ça améliore la situation », indique le ministre de la Santé, Philippe Couillard.

Les listes d'attente pour la résonance magnétique sont pratiquement impossibles à mesurer, confirme l'Association canadienne des radiologistes. « C'est le bordel le plus total, de 30 % à 40 % des cas où une résonance serait indiquée ne sont même pas sur une liste d'attente », dit le vice-président à la direction de l'association, Normand Laberge. De nombreux patients ne s'inscrivent jamais sur une liste, préférant payer plusieurs centaines de dollars dans le privé pour obtenir un diagnostic rapidement. Et devant le temps d'attente, les médecins recommandent parfois d'autres méthodes diagnostiques, ajoute Normand Laberge.

Les appareils d'IRM fournissent des images détaillées de l'intérieur des organes. Ses deux inventeurs ont reçu le prix Nobel de la médecine lundi.

›Voir HÔPITAUX en A2

Mon clin d'oeil Stéphane Laporte
«O.K.! Où sont les stagiaires?»

— Arnold Schwarzenegger

Aujourd'hui

Bandes dessinées	ACT6	Monde	M1-M3
Bridge	M6	Mots croisés	ACT6, S12
Décès	M6, M7	Mot mystère	ACT6
Éditorial	A22	Petites annonces	
Observateur?	LPA22	- immobilier	LPA22, 23
Feuilleton	ACT6	- marchandises	LPA23
Horaire spectacles	A+S4	- emplois	LPA23, 24
Horaire télévision	A+S7	- automobile	M4-M6
Horoscope	M5	- affaires	LPA4
Loteries	A10		

Météo
Ensoleillé,
Maximum 19, minimum 12
Plus de détails en page ACT7

6 21924 98765 1

La Presse met la main sur le nouveau plan d'urbanisme de Montréal

D'abord du transport et un accès aux berges

FRANÇOIS CARDINAL

Réparer les erreurs du passé.

S'il y a un fil conducteur au futur plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, dont *La Presse* a pris connaissance, c'est bien celui-là: démolition d'un échangeur et d'une autoroute, acquisition de propriétés en vue d'un meilleur accès aux berges, densification du centre pour combler les nombreux trous existants, etc.

Mais puisque l'on ne fonde pas une vision urbanistique en voyant simplement les pots cassés, l'administration Tremblay-Zampino propose aussi la création de deux stations de train de banlieue et de trois nouvelles stations de métro — dont une dans le Vieux-Montréal — l'implantation de quatre lignes de tramway, l'aménagement d'un lien rapide entre le centre-ville et l'aéroport de Dorval ainsi que la construction de 60 000 nouveaux logements d'ici 10 ans.

Voilà un aperçu — très partiel — des très nombreux éléments compris dans ce plan d'urbanisme « avant-gardiste » qui fera l'objet d'une consultation publique au mois de janvier en vue de son adoption avant la fin de 2004. « Avant-gardiste », précise-t-on, parce que pour la première fois, il est structuré par enjeux stratégiques: centre-ville, mont Royal, canal de Lachine, etc.

Il s'agit de projets qu'on souhaite réaliser d'ici 10 ans, des orientations d'aménagement qui guideront les administrations actuelle et futures lors de la prise de décision. Le maire, Gérald Tremblay, a d'ailleurs promis que ce plan deviendrait « le document de référence municipal en matière d'intervention sur le territoire ».

« Il est ici question d'un grand document de planification qui coordonne toutes les interventions futures sur le territoire, précise le grand manitou du plan d'urbanisme et responsable de ce dossier au comité exécutif, Robert Libman. Si une telle chose n'est pas faite, les conséquences sur nos vies au quotidien peuvent être très lourdes. »

›Voir TRANSPORT en A6

Captez l'émotion des couleurs avec Nikon

Nikon CoolPix 3100
• Appareil photo numérique
• Résolution 3 millions de pixels
• Zoom 3X optique équivalent 36-108 mm
• Mise au point automatique
• Interface USB
489,99 $
Incluant : carte mémoire 16 Mo et accessoires
RECEVEZ 25 $ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE.

Nikon CoolPix 4300
• Appareil photo numérique
• Résolution 4 millions de pixels
• Zoom 3X optique équivalent de 38-114 mm
• 12 modes de prise de vue • Mode vidéo
• Interface USB
589,99 $
Incluant : carte mémoire 16 Mo et accessoires
RECEVEZ 25 $ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE.

Nikon CoolPix 5400
• Appareil photo numérique
• Écran pivotant
• Résolution 5 millions de pixels
• Zoom 4X optique équivalent 28-116 mm
• Interface USB
1049,99 $
Incluant : carte mémoire 16 Mo et accessoires
RECEVEZ 25 $ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE.

3155845

BEAUBIEN
FINANCEMENT accord D Desjardins

L.L.Lozeau Ltée
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec
1-800-363-3535
Valide jusqu'au 22 octobre 2003.
Les photos peuvent différer.
VISA MasterCard Interac

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE › LE NOUVEAU GUIDE CULTUREL

LP[2] LA PRESSE

Dès demain, découvrez notre tout nouveau magazine LP2, un guide culturel de format tabloïd produit par les journalistes des cahiers Arts + Spectacles et Cinéma. Au menu : entrevue, horaires enrichis, suggestions de sorties, chroniques signées par Hugo Dumas et par un artiste invité.

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Loto-Québec offre de racheter les appareils non rentables

LOTO-QUÉBEC
suite de la page A1

L'exploitation des vidéopokers est de loin l'activité la plus rentable de Loto-Québec. Au dernier exercice, les vidéopokers ont généré la moitié du profit net de la société d'État, soit 739 millions sur 1,4 milliard.

Sous le gouvernement précédent, le nombre d'appareils avait déjà été réduit de 15 300 à 14 300, mais les revenus qu'ils génèrent ont continué d'augmenter. En février dernier, Pauline Marois, alors ministre des Finances, avait annoncé que le nombre de vidéopokers diminuerait encore de 1800. Cette réduction faisait partie d'un plan de développement concocté par le président de Loto-Québec, Gaétan Frigon, qui a quitté son poste peu de temps après l'avoir soumis au gouvernement. Ce plan prévoyait aussi la construction d'un nouveau casino à Mont-Tremblant et la modernisation au coût de 470 millions du Casino de Montréal avec l'ajout d'un monorail pour s'y rendre.

Aucune décision n'a encore été prise par le gouvernement sur les propositions concernant les casinos, mais il a donné son aval au maintien du nombre de vidéopokers et à la réduction des commissions versées aux tenanciers de bars, a fait savoir Jean-Pierre Roy.

Prise 2

C'est la deuxième fois que Loto-Québec réduit la commission versée aux propriétaires de bars qui ont des vidéopokers. La première fois, en 2001, le taux est passé de 30 % à 26 %.

Cette réduction est contestée devant les tribunaux par la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec, a fait savoir hier le président du regroupement, Renaud Poulin. Celui-ci ne s'attendait pas à une autre réduction avant même que la première cause soit entendue. La Corporation songe à intenter un autre recours contre Loto-Québec, a-t-il indiqué.

Du côté de la société d'État, on plaide que le taux de 22% restera le plus élevé des sept provinces canadiennes qui ont un réseau de vidéopokers, à l'exception de Terre-Neuve. Dans ce dernier cas, le taux initial est plus élevé, soit 23,1 %, mais il décroît avec l'augmentation des revenus tirés des machines, a précisé Jean-Pierre Roy.

Loto-Québec offrira aux tenanciers de bars qui estiment que les machines ne seront plus rentables de les racheter. Les appareils ainsi récupérés seront installés ailleurs, dans les bars qui n'ont pas atteint la limite maximale de cinq vidéopokers par permis.

Loto-Québec a pris le contrôle des appareils de loterie vidéo en 1994 en offrant un taux de commission de 20 % aux propriétaires de bars, qui ont obtenu de le faire passer à 30 % la même année en menaçant de boycotter les machines. Le taux de commission a ensuite diminué à 26 %, et il sera réduit à 22 % le 16 novembre.

En 2002-2003, Loto-Québec a versé 280 millions en commissions aux 3400 détenteurs de permis.

Québec compte posséder 50 appareils d'ici quatre ans

HÔPITAUX
suite de la page A1

Au Québec, plus de 40 % de ces équipements diagnostiques appartiennent à des cliniques privées, deux fois plus que dans le reste du Canada. L'ajout de 16 nouvelles machines augmentera le parc d'appareils dans les hôpitaux de presque 70 % pour le porter à 39 machines. « On a un objectif de 50 appareils pour les trois ou quatre prochaines années », précise M. Couillard.

Mais la diminution des listes d'attente ne sera que temporaire si Québec n'élabore pas des normes d'utilisation, prévient l'Association des radiologistes. « Plus on va rajouter des machines, plus les médecins vont faire des références. La question est de savoir ce qui est approprié et ce qui ne l'est pas », dit Normand Laberge.

L'argent pour acheter et installer les 16 nouveaux appareils provient du Fonds pour l'équipement diagnostique et médical qu'Ottawa a accordé aux provinces au début de l'année. La part du Québec, proportionnelle à sa population, est de 352 millions sur trois ans, soit 120 millions pour la prochaine année.

Québec calcule que chaque appareil lui coûtera 2,5 millions à l'achat, 1,5 million pour l'installation et 600 000 $ de fonctionnement par an, soit 73,6 millions pour 16 machines. « Ils en beurrent épais: les dernières résonances qui ont été achetées ont coûté 1,5 million. L'installation, c'est 500 000 $ à moins qu'ils en profitent pour faire des rénovations », commente Normand Laberge.

Au bureau du ministre, on n'est pas en mesure de dire dans quels hôpitaux iront toutes ces machines ni quand elles seront mises en fonction, même si des régies régionales savent déjà que des achats ont été autorisés. « Il n'est pas question d'acheter des équipements sans fournir le financement pour le fonctionnement », précise la porte-parole, Cathy Rouleau. Les 600 000 $ par an seront fournis par le Ministère ou dégagés par les hôpitaux, dit-elle.

Le ministère de la Santé ne dit pas non plus comment sera dépensé le reste des 120 millions du fonds fédéral pour 2003-2004. « C'est en discussion, il y a une partie dont on sait déjà qu'elle est identifiée par blocs », note Cathy Rouleau. Le fonds fédéral servira par exemple à financer de l'équipement pour les urgences et en radio-oncologie, il a aussi permis d'acheter le scalpel gamma de presque six millions de dollars, le premier du genre au Canada, accordé au service de chirurgie du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, où travaillait M. Couillard avant d'aller en politique.

Une décision accueillie avec joie sur le Plateau

COUR
suite de la page A1

Sinon, on « empêche l'émergence de Clubs Compassion légalement sanctionnés ou toute autre forme d'approvisionnement efficace » pour les malades, dit-elle. « Il y a déjà des gens qui ont une source de marijuana et veulent s'engager à en fournir par compassion à ceux qui en ont besoin », le gouvernement n'a qu'à leur accorder des permis.

À Montréal, le directeur du Club Compassion du Plateau-Mont-Royal, Marc-Boris Saint-Maurice, s'est évidemment réjoui. « C'est un nouveau soutien, a déclaré le jeune homme qui dirige aussi le Parti marijuana. Même si les policiers ne nous importunent déjà plus, et même si la Cour n'a jamais tapé sur la tête d'un mourant incapable de s'approvisionner, nous n'avions jamais reçu aucune protection juridique. » En décembre 2002, le jeune homme a tout de même été libéré avant la fin de son procès par la Cour supérieure du Québec, pour qui les problèmes d'approvisionnement brisent les droits des malades.

Maintenant, même leurs fournisseurs ont de bonnes chances de s'en tirer, au Québec comme ailleurs, croit le criminaliste Pierre Cloutier. « En théorie, les tribunaux québécois ne sont pas liés par les décisions rendues dans une autre province, mais la courtoisie juridique fait qu'on ne les écarte pas sans motif sérieux, explique ce spécialiste des causes de drogue. Les décisions de la Cour d'appel ontarienne sont suivies tous les jours au palais de justice. C'est un tribunal très respecté. »

En Ontario, le règlement revu et amélioré par la cour remplace déjà la loi, et ce, jusqu'à ce que le gouvernement fédéral trouve une meilleure solution. Depuis l'été dernier, il distribue lui-même la drogue qu'il produit dans une mine de Flin Flon, au Manitoba. Mais la mine est contaminée et les malades se plaignent.

« L'avantage des Clubs Compassion, c'est qu'ils s'approvisionnent souvent auprès de producteurs bio », souligne le sénateur Pierre-Claude Nolin, qui a livré l'an dernier un percutant rapport réclamant la légalisation pure et simple du cannabis.

La Cour d'appel, elle, écarte expressément cette solution, ce qui met fin à la confusion qui régnait depuis qu'elle a invalidé la loi dans l'affaire Parker.

« Notre intervention a pour effet de constitutionnaliser l'exemption médicale créée par le gouvernement. À partir de maintenant, la prohibition de posséder de la marijuana n'est plus invalide. Seuls ceux qui en ont besoin pour leur santé sont exemptés », dit-elle.



Un rapport d'enquête recommande une série de mesures pour contrer le «prochain SRAS»

PRESSE CANADIENNE

TORONTO — Le premier rapport d'enquête sur la crise du SRAS au Canada recommande une véritable refonte du système de santé public, avec comme fer de lance une nouvelle agence nationale de santé publique, qui serait semblable aux centres de contrôle de la maladie aux États-Unis, dirigés par un médecin-chef. Il préconise aussi l'injection, à même les coffres fédéraux, de 700 millions par année dans le secteur de la santé publique d'ici 2007.

Le Dr David Naylor, qui a dirigé l'enquête, a rendu ses conclusions publiques en conférence de presse hier. Selon lui, il faut agir avec célérité pour mettre en oeuvre ces recommandations — et quelque 75 autres — à la fois pour protéger les Canadiens du « prochain SRAS » et pour rétablir la réputation du pays devant le reste du monde et la confiance internationale envers notre système de santé publique.

Le Dr Naylor a fait l'éloge du dévouement des travailleurs chargés des soins de première ligne qui ont combattu la flambée de SRAS. Mais lui et les autres membres de son Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique condamnent les réactions inadéquates et mal coordonnées de tous les ordres de gouvernement, en mettant l'accent sur des problèmes graves et profondément enracinés qui ont contribué à exacerber la gravité de la crise à Toronto et entraîné des cas inutiles de maladie, voire peut-être des décès.

Une structure unique

Le document laisse entendre que le ministère fédéral de la Santé était pratiquement « invisible » sur les lieux de la crise à Toronto, et reprend les doléances persistantes des médecins qui déploraient que le gouvernement n'ait pas mis sur pied une structure de commandement unique chargée de superviser l'ensemble de la lutte contre la maladie.

Il souligne que des représentants provinciaux ont refusé de partager des données absolument essentielles à ceux qui s'efforçaient de contenir la propagation de la maladie, ainsi qu'à ceux qui devaient répondre aux questions pressantes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et note que les centres locaux de santé publique utilisaient de vulgaires autocollants et des dossiers sur papier pour suivre la trace des cas de SRAS et les personnes qui avaient été en contact avec ces malades, faute d'un système informatisé valable.

Le rapport a été accueilli favorablement par la ministre de la Santé, Anne McLellan, qui a dit vouloir donner suite rapidement à ses recommandations. Mme McLellan avait déjà laissé savoir qu'elle était en faveur de la création d'une agence nationale de la santé publique.

L'augmentation de 700 millions par année des dépenses fédérales en santé publique proposée par le rapport de 234 pages peut sembler considérable, mais cela ne représente pas grand-chose dans le budget de la santé, a souligné le Dr Naylor. « C'est le montant que nos gouvernements dépensent actuellement, en santé au Canada, entre le lundi et le mercredi de la même semaine », a-t-il dit.

L'OMS d'accord

Le rapport a aussi été bien reçu de l'OMS, en dépit du fait que l'organisme lui-même n'échappe pas aux reproches du comité. Le rapport s'interroge sur les critères changeants appliqués par l'OMS pour émettre des mises en garde aux voyageurs — qui ont transformé les États ayant déclaré des cas de SRAS en véritables parias — et estime qu'ils ne semblent pas basés sur de solides preuves scientifiques.

Il recommande que le Canada prenne la tête d'un mouvement des États membres de l'OMS pour favoriser l'adoption de normes scientifiques mieux définies pour justifier, à l'avenir, la publication d'avis aux voyageurs sur les destinations à risques.

Le comité avait été mandaté en mai par la ministre McLellan, quelques mois après l'éclosion de l'épidémie de SRAS, qui a fait 44 morts au Canada.

un virage en bleu

Gaz Métro a pris un virage important afin de rendre le confort du gaz naturel plus accessible, dans votre résidence, votre milieu de travail et les lieux publics que vous fréquentez. Profitez au quotidien d'une énergie propre, fiable et sécuritaire. Vivez la vie en bleu.

1 800 567-1313 / www.gazmetro.com



GazMétro
la vie en bleu

3174332A

ACTUALITÉS

Paul Martin convoque le caucus libéral

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Un gouvernement parallèle est en train de voir le jour dans la capitale fédérale, au grand dam du premier ministre Jean Chrétien.

Après avoir annoncé la semaine dernière qu'il rencontrera les premiers ministres des provinces à Regina à la mi-novembre à l'occasion du match de la Coupe Grey, voilà que Paul Martin a décidé de convoquer tous les députés libéraux afin d'entendre leurs recommandations sur l'accroissement de leurs pouvoirs à la Chambre des communes.

Cette fameuse réunion, à laquelle a aussi été invité le premier ministre Jean Chrétien, a eu lieu hier soir dans la salle du Parlement où se déroule habituellement la rencontre hebdomadaire du caucus libéral.

Plusieurs ministres ont participé à cette rencontre, même si M. Martin ne sera confirmé dans ses nouvelles fonctions de chef du parti qu'à la mi-novembre et même si cette dernière manoeuvre de l'ex-ministre des Finances ajoute à l'agacement du premier ministre.

Avant le début de la rencontre, M. Martin s'est défendu bec et ongle de diriger un gouvernement parallèle, affirmant qu'il avait l'habitude d'organiser des réunions de ce genre avec ses collègues libéraux lorsqu'il était ministre des Finances.

« C'est tout à fait naturel que les députés, les membres du caucus veuillent se rencontrer pour discuter de choses qui sont vraiment très profondes dans leur nature. C'est le cas de la réforme parlementaire. Cela fait neuf ou 10 ans qu'on fait cela », a déclaré M. Martin à une meute de journalistes

« J'ai dit que les choses allaient changer (quand je serai aux commandes). J'accorde beaucoup d'importance à la question de la réforme parlementaire. Cela veut dire que lorsque le gouvernement se prépare pour l'avenir, il faut impliquer tous les députés », a ajouté M. Martin.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qui a participé à la rencontre, a balayé du revers de la main l'idée qu'il manquait de loyauté envers le premier ministre Chrétien en acceptant l'invitation de M. Martin.

« Pourquoi je n'irais pas à la réunion ? La démocratie, il faut l'améliorer toujours et il faut discuter pour l'améliorer », a-t-il dit.

Les autres ministres qui ont été vus à la réunion sont Bill Graham (Affaires étrangères), Robert Thibault (Pêches) et Elinor Caplan (Revenu).

À l'issue d'une réunion de son cabinet, plus tôt en journée, M. Chrétien avait du mal à cacher son irritation et il a rapidement fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de donner suite à l'invitation de son éternel rival et successeur probable. Il s'est aussi évertué à minimiser l'importance de la réunion d'hier soir, comme il en a l'habitude lorsqu'il désire masquer sa colère.

« Non, je ne serai pas à la réunion. Je n'ai pas l'intention de présider un comité des Communes dans le prochain gouvernement (...) Il a invité tout le monde. Autrefois, il n'invitait pas tout le monde. Là, il invite tout le monde », a déclaré le premier ministre, qui compte tirer sa révérence en février, soit trois mois après que son successeur aura été officiellement désigné par les militants du parti.

Interrogé à savoir si M. Martin était en train de mettre sur pied un gouvernement parallèle, M. Chrétien a répondu sur un ton ferme : « Non, le gouvernement est ici. C'est moi qui prend les décisions et un jour, il y en aura un autre. Ce n'est pas plus compliqué que cela. »

M. Chrétien a précisé n'avoir donné aucune directive à ses ministres. « Écoutez. Il y a eu des dizaines et des douzaines de meetings organisés depuis que la campagne à la chefferie est commencée entre les députés. Alors, il n'y a rien à se surprendre. Il y a un congrès dans trois semaines ou dans quatre semaines. La plupart des gens pensent qu'il va gagner. Il rencontre les gens. C'est tout à fait normal. Quand j'étais ministre, je convoquais les députés qui m'appuyaient avant le congrès », a-t-il encore dit.

Les ministres Martin Cauchon (Justice), Allan Rock (Industrie), John McCallum (Défense), Lyle Vanclief (Agriculture) font partie des ministres qui n'ont pas participé à la réunion parce qu'ils avaient d'autres obligations.

Arnold élu gouverneur de la Californie



ALEXANDRE SIROIS

ENVOYÉ SPÉCIAL
À LOS ANGELES

Arnold Schwarzenegger a remporté un nouveau combat, cette fois dans l'arène politique. Il est devenu hier gouverneur de la Californie alors que le précédent titulaire de ce poste, Gray Davis, était destitué par les électeurs.

Les résultats préliminaires semblaient indiquer sans aucun doute que plus de 50 % des électeurs californiens ont opté pour se débarrasser de leur gouverneur. Des quelque 130 candidats en lice pour le remplacer, c'est Arnold Schwarzenegger qui a récolté le plus de voix.

L'acteur a facilement battu son plus sérieux rival, le lieutenant-gouverneur démocrate Cruz Bustamante. Le triomphe de Schwarzenegger n'a pas même été rendu difficile par la présence d'un candidat républicain relativement populaire sur le bulletin de vote, Tom McClintock. Ce dernier a rapidement contacté le nouveau gouverneur pour lui offrir son soutien.

L'acteur avait rassemblé ses partisans à l'hôtel Century Plaza. Lorsque les médias ont prédit que Schwarzenegger deviendrait le nouveau gouverneur de l'État, peu après 20 h 00 en Californie, cris et applaudissements ont fusé.

« Même si ce n'est que fiction, c'est déjà un héros. Ça vous donne l'impression qu'il a beaucoup de convictions et qu'il peut régler les problèmes de l'État », a déclaré Katherine Wilson, une dame d'âge mûr qui a fait du bénévolat pour l'acteur au cours des dernières semaines.

« Arnold a prouvé qu'il est un candidat viable. Il fera un bon travail car il a l'appui d'une majorité de Californiens (...). Les médias vont accorder de l'attention à Arnold et aux problèmes énormes qu'il doit résoudre », a déclaré Terry William Hamilton, membre du regroupement gai du Parti républicain de la Californie.

La campagne, qui se voulait une comédie au dénouement trop prévisible, ressemblait un peu plus à un suspense depuis quelques jours. Les nombreux cas de harcèlement sexuel mis au jour ont entaché la réputation de l'acteur, qui était d'avance le candidat le moins populaire auprès des femmes.

Schwarzenegger avait répliqué en présentant d'entrée de jeu ses excuses à celles qui avaient été offensées par son comportement, pour ensuite nier certaines de ces allégations. Sa femme, Maria Shriver, a pour sa part exhorté les électeurs à ne pas se soucier des allégations et à faire confiance à son mari. La stratégie aura fonctionné. Les électeurs ont fait confiance à l'acteur et lui donnent la chance de terminer le mandat entamé l'an dernier par M. Davis.

En plus d'être la première procédure de destitution (*recall*) d'un gouverneur californien de l'histoire de l'État, l'élection d'hier semble avoir battu des records en termes de participation. Hier, les gens se sont déplacés en grand nombre pour aller voter, alors que le soleil parvenait à percer l'épais brouillard dans lequel était coincée Los Angeles depuis quelques jours. On prévoyait qu'environ 10 des 15 millions d'électeurs inscrits sont allés voter, soit plus de 65 %. Ce total correspond à 2,3 millions de personnes de plus que lors de la dernière élection, en 2002.

« Ça aura été, et de loin, l'élection la plus excitante de l'histoire de l'État », a affirmé Bob Stern, responsable d'un bureau de scrutin à Beverly Hills, situé dans le garage d'une maison privée. M. Stern, qui vous parle en plissant les yeux derrière ses épaisses lunettes, a vu neiger. Il a été secrétaire d'État de la Californie au milieu des années 70 et travaille actuellement pour une organisation sans but lucratif qui se consacre à l'étude des élections.

Le bulletin de vote, qui s'est retrouvé sous les projecteurs parce qu'il comportait huit pages et trois questions (dont une, en deux volets, concerne la destitution du gouverneur), n'a pas découragé les Californiens. Cela n'a pas surpris M. Stern. « Habituellement, nous avons au moins 50 questions sur le bulletin de vote. Je me souviens d'une année où il y en a eu 100. Donc, celui d'aujourd'hui ne provoquera pas la confusion », a-t-il dit.

Les électeurs devaient tourner plusieurs pages afin de trouver pour lequel des 135 candidats ils souhaitaient voter. Or, ils avaient au préalable reçu une copie du bulletin de vote à la maison. Ils ont pu se familiariser avec l'ordre dans lequel les noms ont été inscrits, qui varie d'un district à l'autre.

Le responsable du bureau de scrutin n'écartait toutefois pas la possibilité de poursuites à la suite de l'élection, « particulièrement si elle est serrée ». Entre autres parce que de nombreuses machines à perforer les bulletins de vote sont encore utilisées en Californie. Ces appareils ont été à la source de la polémique soulevée par l'élection de George W. Bush en 2000.

Il suffisait d'interroger les électeurs après le vote pour constater que les choses auguraient mal pour M. Davis. Dans le quartier où se trouve le bureau de scrutin supervisé par M. Stern, les gens sont d'ordinaire plus « libéraux », donc généralement démocrates. Pourtant, les électeurs interrogés par *La Presse* étaient en majorité en faveur de sa révocation. C'est le cas de Patty Gilbert, une dame d'âge mûr qui travaille dans l'industrie du film et qui est arrivée au bureau de scrutin dans une vieille Buick conduite par son chauffeur. Elle a voté pour Schwarzenegger et les récentes allégations sur son comportement ne l'agacent pas. « C'est un homme bien, qui a une femme adorable et une famille adorable. (...) Je suis avec lui à 110 % », a-t-elle dit.

En allant voter, M. Davis avait dit croire que les Californiens «prendraient la bonne décision», c'est-à-dire qu'ils s'opposeraient à sa révocation. Schwarzenegger, son visage comme toujours éclairé par un large sourire, avait suggéré aux électeurs de sélectionner le nom le plus long sur le bulletin de vote. Le sien.



PHOTO CHRIS CARLSON, ASSOCIATED PRESS ©

Les observateurs s'attendaient hier à un taux de participation très élevé à la procédure en révocation (*recall*) et l'élection, si nécessaire, d'un nouveau gouverneur de la Californie.

AFFAIRE MAHAR

Le solliciteur général dans l'embarras

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le gouvernement Chrétien est dans l'embarras le plus grand au sujet de l'affaire Maher Arar à la suite du témoignage hier devant le comité des Affaires étrangères des Communes du solliciteur général, Wayne Easter.

Le témoignage de M. Easter a en effet déclenché la fureur aussi bien des membres libéraux du comité que des membres issus des partis d'opposition.

Le comité a tenté en vain de savoir comment un citoyen canadien, Maher Arar, a pu se trouver, puis croupir pendant plus d'une année dans les geôles syriennes. Les réponses du solliciteur général n'ont guère satisfait les députés qui ont accusé M. Easter de « camoufler » le rôle véritable joué par la GRC dans l'expulsion par les États-Unis vers la Syrie du père de famille de 33 ans.

Le solliciteur général a systématiquement refusé de commenter les opérations de la GRC dans cette affaire, refusant notamment de préciser si des informations sur M. Arar ont été communiquées aux Américains, refusant également de dire s'il y avait ou pas actuellement une enquête policière ou des services de renseignement sur Maher Arar. M. Easter a justifié son silence en invoquant la menace que de telles révélations feraient peser sur la sécurité nationale.

« Il est inapproprié pour un solliciteur général de rentrer dans les détails opérationnels de la GRC », a sans cesse répété Wayne Easter qui s'est employé, pendant une heure, à faire dévier les questions des députés des cinq partis politiques présents à la séance.

Des groupes de défense des droits de la personne ont affirmé que M. Arar, libéré dimanche dernier et rentré lundi au pays, a été détenu et torturé par les autorités syriennes.

La libérale Diane Marleau a été l'une de ceux qui n'ont pas ménagé ses mots devant les réponses évasives du solliciteur général. « Normalement, a-t-elle lancé, quand quelque chose a l'air mauvais et sent mauvais, c'est mauvais. Dans ce cas-ci, ça sent mauvais. »

« Nous voulons savoir, a demandé Mme Marleau, si vous pouvez nous rassurer et nous dire si le partage d'informations avec les États-Unis n'a pas permis l'abus des droits démocratiques de l'un de nos citoyens. »

Non seulement le ministre Easter a-t-il refusé de répondre à cette question mais il a également refusé, comme l'ont demandé plusieurs membres du comité, qu'une enquête publique soit tenue sur les circonstances qui ont obligé Maher Arar à passer 13 mois dans une prison syrienne sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui.

Par la suite, l'ancien premier ministre conservateur Joe Clark a demandé à M. Easter si les responsables américains avaient pris contact avec lui, après la détention de M. Arar aux États-Unis le 26 septembre 2002, pour savoir si la GRC porterait des accusations contre ce dernier s'il était retourné au pays. « C'est une question opérationnelle dont je ne peux pas parler », a répondu le solliciteur général.

« De toute évidence, des choses ont été dites, a enchaîné l'ancien ministre de la Défense, le libéral Art Eggleton, mais il semble bien que vous n'allez pas nous les dire. (...) Si des choses ont été dites aux responsables américains et qui ont mené à la décision des États-Unis, c'est que vous devez avoir des inquiétudes au sujet de M. Arar. M. Arar est-il l'objet d'une enquête ? Je crois que l'on devrait au moins savoir cela. »

M. Easter a répondu que s'il confirmait que de l'information avait été livrée aux États-Unis, « cela serait une reconnaissance de facto qu'il y a une enquête policière ».

Le député libéral John Harvard est pour sa part sorti de ses gonds devant l'obstination de M. Easter à répéter des réponses préfabriquées. « N'êtes-vous pas aussi en colère qu'une poule mouillée en constatant la façon dont les Américains se sont comportés ? a-t-il lancé. Ils ont pris un citoyen canadien, Wayne, et ils l'ont envoyé dans un goulag syrien ! En tant qu'être humain, cela ne vous a-t-il pas touché ? Pouvez-vous nous dire que le système fonctionne ? »

Les députés du comité ont rappelé à M. Easter que le plus haut responsable consulaire canadien aux États-Unis à l'époque, Garr Purdy, avait été informé par les Américains que les informations au sujet de Maher Arar venaient d'Ottawa, une version, a déclaré Svend Robinson, qui a été confirmée par le secrétaire d'État américain, Colin Powell, et l'ambassadeur américain à Ottawa, Paul Cellucci. M. Robinson entend d'ailleurs inviter M. Cellucci à témoigner devant le comité très prochainement.



YVES BOISVERT

Pourquoi la justice se négocie-t-elle ?

Dans sa grande noblesse, la justice américaine refuse depuis longtemps d'exécuter les malades mentaux condamnés à mort.

Ça ne fait évidemment pas l'affaire de tout le monde. Un peu comme le singe capucin, dont la revue *Nature* nous apprend qu'il ne tolère pas les traitements inégaux, l'humain veut que tous soient traités sur un pied d'égalité.

En Arkansas, où on ne voit pas de raison valable de donner plus de droits aux meurtriers fous qu'aux meurtriers non fous, on a donc eu l'ingéniosité de mettre la science psychiatrique au service de l'industrie de la chaise électrique.

Une loi a donc été votée pour permettre que l'on injecte de force des médicaments antipsychotiques aux condamnés délirants. La médication, censée rendre la raison aux condamnés, viendra les « égaliser » bien comme il faut par rapport aux autres détenus dans le couloir de la mort, et ainsi, ils pourront être exécutés en toute bonne conscience.

La loi a été contestée comme infligeant une peine « cruelle et inusitée ». Les juges se sont déchirés sur la question. La majorité a jugé qu'entre « la médication forcée suivie d'une exécution » et « l'absence de médication suivie de la psychose et de l'emprisonnement », la première possibilité était sinon préférable, du moins pas cruelle, ni inusitée. Les autres juges y ont vu au contraire un acte de barbarie, de pure vengeance, bref une chose contraire à la Constitution.

Hier, la Cour suprême des États-Unis a refusé de se mêler de l'affaire, ce qui revient à donner raison à l'État de l'Arkansas.

La question se pose maintenant de savoir quel médecin voudra renier son serment en « traitant » un homme pour mieux l'aider à aller se faire griller à mort « comme les autres ».

////////////////////////

Ce qui ne nous ramène pas du tout au superprocès des motards, celui qui vient de se terminer par un « arrangement », mais un petit peu quand même, et comme j'ai décidé d'en parler, je passe par l'Arkansas pour aboutir sur le boulevard Gouin. L'Arkansas, après tout, n'est qu'un exemple de ce que peut nous apprendre ce formidable labo judiciaire que sont les États-Unis.

Là-bas comme ici, l'idée est férocement ancrée en chacun qu'il faut un traitement égal de tous devant la loi. Avec raison, bien entendu.

Aux États-Unis comme ici, on se scandalise de la disparité dans les sentences, des « ententes » à rabais entre la poursuite et la défense et de tout ce qui fait que la Justice ne semble pas souvent s'accomplir dans les palais qui portent son nom.

Aux États-Unis, la réponse à ces entorses à l'idéal de justice a été depuis 20 ans une rigidité sans cesse croissante des règles du droit criminel. Les juges tiennent compte de mille facteurs pour tailler sur mesure une peine de prison, infligeant des travaux communautaires à l'un et 12 ans à l'autre ? Pour éviter cela, il y aura des peines automatiques : pour un trafic de 650 grammes, ce sera tant, pour deux kilos entre tant et tant. Tout le monde pareil !

Reste, pour les procureurs de la

Dans toute négociation, c'est le rapport de force qui dicte la solution.

poursuite, la possibilité de négocier. De faire ce qu'on appelle du *plea bargaining* : je retire les chefs 2 et 5, tu plaides coupable à 1, 3 et 4, on « recommande » telle peine au juge — une formalité. Cela permet notamment de sortir des carcans de la loi.

Là-bas comme ici, plusieurs de ces ententes ont fait scandale. Parfois avec raison. Si bien que le procureur général John Ashcroft vient de proposer des règles limitant la possibilité pour les procureurs fédéraux de faire ce genre de *deals*.

Ce qu'on ne dit pas, ou peu, c'est que sans ces ententes, le système de justice criminelle s'effondrerait, aux États-Unis comme au Canada. On calcule que 95 % des causes devant les cours fédérales américaines se règlent sans procès. Dans les États, c'est souvent au-dessus de 85 %. Les statistiques ne sont pas disponibles pour le Québec, mais on s'entend généralement pour dire que c'est entre 80 % et 90 %, probablement plus près de 90.

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que cela fait l'affaire des avocats comme des juges. L'accusé, en plus d'obtenir de la clémence pour son aveu, est fixé sur son sort. La Couronne obtient une condamnation sans procès, c'est-à-dire sans péril : un témoin qui flanche, une preuve qui tombe, un policier qui a tourné un coin rond, etc. Sans parler des coûts. On peut ainsi « juger » plus de causes en moins de temps. Il y a des causes non négociables, bien entendu, et des ententes qui ne se font pas.

Bref, pour la même raison que les procès civils se règlent en général à l'amiable (l'incertitude, les coûts, la commodité), il y a somme toute peu de procès criminels. Que le pourcentage de règlements passe, par exemple, de 90 % à 80 %, et nous voilà avec deux fois plus de procès !

Donc des délais ou des coûts considérables.

Ce n'est pas une raison pour aimer ces *deals* concoctés en secret, et où les juges sont invités à se ranger docilement. Il y a de mauvais négociateurs là-dedans comme dans tout le reste.

Mais n'allons pas penser que la Couronne négocie plus volontiers avec les motards qu'avec les « gens ordinaires » : les causes de la cour municipale se négocient tout autant, beaucoup plus en fait.

Dans toute négociation, c'est le rapport de force, plus que la morale, qui dicte la solution. Dans un « mégaprocès » qui fait du surplace, chaque jour passé joue contre la poursuite. Que les accusés soient plus ou moins sympathiques ne change rien à l'affaire. En bout de piste, c'est un calcul de risques que chacun fait de son côté. On compte les « tiens », on voit s'éloigner les « tu l'auras », et on résout l'équation...

Ce n'est ni nouveau ni affolant. Simplement un peu plus visible cette fois-ci. Qui ne sera pas la dernière.

Avenir du député Carignan: Chrétien renvoie la balle à Martin

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Jean Chrétien a laissé entendre hier que son éternel rival et éventuel successeur, Paul Martin, bafouera les droits les plus élémentaires du député indépendant Jean-Guy Carignan s'il l'écarte à nouveau du caucus libéral une fois qu'il sera aux commandes du gouvernement l'an prochain.

À l'issue d'une réunion de son cabinet, le premier ministre a expliqué que M. Carignan, expulsé du caucus en 2001 à la suite d'un accident de la route au cours duquel il avait omis de s'arrêter, avait largement payé sa dette envers la société.

Il a ajouté que maintenir toute expulsion reviendrait à lui imposer une deuxième sentence injustifiée, renvoyant ainsi la balle à M. Martin qui s'oppose, à l'instar de la majorité de ses collègues du caucus, à ce que M. Carignan rentre au bercail.

« Pour moi, l'égalité des citoyens est très importante et quand quelqu'un a payé sa peine à la société, bien, il retrouve tous les privilèges et les responsabilités d'un citoyen. C'est ma position », a déclaré hier M. Chrétien.

« Il y a eu d'autres députés qui ont eu des problèmes de même nature et qui sont dans le caucus. Moi, je suis un homme qui croit que lorsque quelqu'un a payé sa dette à la société, il redevient un citoyen comme tous les autres. C'est tout. Ce n'est pas plus compliqué que cela », a ajouté le premier ministre.

M. Chrétien a décidé jeudi dernier de permettre à M. Carignan d'assister aux réunions hebdomadaires du caucus en dépit de la vive opposition de ses troupes du Québec, dont son lieutenant politique, le ministre de la Justice Martin Cauchon.

Cette question a été débattue lors de la dernière réunion du caucus du Québec à laquelle participait Paul Martin. Lundi, un porte-parole de M. Martin, Scott Reid, a fait savoir que son patron entendait renverser la décision de M. Chrétien dès qu'il deviendra premier ministre.

M. Carignan, a indiqué hier avoir l'intention de siéger au caucus dès aujourd'hui. Il a aussi accusé certains de ses collègues de vouloir tout faire pour l'écarter.

Alliancistes et conservateurs se séparent sans accord

Presse Canadienne

OTTAWA — La dernière rencontre entre émissaires de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur n'a pas donné de résultats, hier soir.

Un porte-parole du Parti conservateur a confirmé que les deux parties avaient été incapables d'en venir à un accord sur la façon de choisir les délégués qui auraient élu le leader du parti qui émergerait de la fusion entre l'Alliance et le PC, sous le nom de Parti conservateur du Canada. William Stairs a expliqué que les conservateurs en appelleraient directement au chef de l'Alliance, Stephen Harper, pour déterminer si un compromis pouvait se dégager d'autres négociations.

Selon M. Stairs, l'Alliance veut que l'importance de son membership soit pris en compte, tandis que les conservateurs désirent la mise sur pied d'un système qui verrait toutes les circonscriptions être considérées de façon égale.



LA CAMI SOUTIEN COTON STRETCH 14,99

Économisez 40% sur une cami SIMONS exclusive, très appréciée pour sa confection de qualité supérieure, son support intégré qui offre un maintien discret, un galbe impeccable et un confort irréprochable. Blanc, noir, bleu pâle, orange brûlé. P.m.g.tg. Rég. 25.00

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

3173426A

Ford Service de Qualité



Pour avoir prise sur l'hiver

Pneus d'hiver à partir de 69,95 $* ch.

Goodyear® Michelin® General®/Continental® Bridgestone® Uniroyal® BFGoodrich®

Installation et équilibrage en sus
Exemple : Goodyear Ultra Grip P185/65R14. Autres pneus d'hiver de marques réputées aussi offerts à des prix concurrentiels.

*Toutes les garanties courantes des fabricants de pneus s'appliquent. Taxes et droits gouvernementaux de 3 $ par pneu en sus. Certains conseillers Ford Service de Qualité peuvent ne pas offrir la gamme complète des marques de pneus annoncées. Chez les conseillers Ford Service de Qualité participants. Ces derniers peuvent vendre moins cher. L'offre se termine le 31 décembre 2003.

Passez l'hiver en paix

Entretien préventif n° 2 59,95 $* ch.

Comprend :
- Vidange d'huile – Jusqu'à 5 litres d'huile-moteur Motorcraft[MD] et nouveau filtre à huile Motorcraft
- Vérification et permutation des pneus
- Inspection visuelle : échappement, courroies, durites, filtre à air et gaines de demi-arbre
- Vérification de tous les niveaux de liquide, capacité de la batterie
- Vérification et fonctionnement : klaxon, feux, phares et clignotants, lave-glace et essuie-glace
- Vérification et lubrification : direction, suspension, joints à rotule et cardan

Plus :
- Inspection du système de chauffage et du chauffe-moteur
- Test : densité du liquide de refroidissement
- Inspection visuelle des freins
- Lubrification des charnières, des loquets et des serrures

*S'applique à la plupart des voitures et des camionnettes. Frais supplémentaires pour les véhicules équipés d'un moteur diesel. Droits gouvernementaux en sus, le cas échéant. Taxes en sus. Chez les conseillers Ford Service de Qualité participants. Ces derniers peuvent vendre moins cher. L'offre se termine le 31 décembre 2003.

Ça freine les dépenses

Achetez des freins (marque d'origine ou Motorcraft[MD]) et profitez de la garantie longue durée du Plan de protection Ford*.

*La garantie longue durée s'applique aux pièces d'origine Ford dans les conditions normales d'utilisation tant que le client possède le véhicule.

Un p'tit remontant avec ça ?
Tasse du 100e anniversaire de Ford gratuite† à l'achat de l'entretien préventif offert à 59,95 $.



Restez bien au chaud
Nos techniciens qualifiés installent les démarreurs à distance de marque Ford.



†Jusqu'à épuisement des stocks.

3173506A

ford.ca

Ford

Bien pensé

3173509

ACTUALITÉS

LE MEILLEUR



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE ©

Associés de la firme d'architectes in situ, Annie Lebel et Stéphane Pratte jugent que Montréal aurait tout avantage à profiter pleinement du potentiel de ses créateurs pour développer de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques de mise en oeuvre en architecture.

Belle ou moche, la métropole ?

Une belle ville, Montréal ? Ou plutôt moche et sans intérêt ? *La Presse* a posé la question à quatre personnalités aux intérêts différents, qui partagent un amour inconditionnel pour la métropole : un architecte, un militant, un écrivain et un designer. Le résultat final ? À égalité, deux points partout.

FRANÇOIS CARDINAL

D'un côté, il y a les partisans de l'urbanisme à l'européenne : une ville proprette, homogène, harmonieuse, où rien ne dépasse. De l'autre, les amoureux de ces cités déconstruites, où rupture urbaine rime avec diversité et variété architecturale.

Le militant

« Montréal est une ville ayant un fort caractère républicain, note Dinu Bumbaru, véritable âme de l'organisme Héritage Montréal. Elle n'a pas ce côté monarchique des villes où un roi semble avoir imposé un design urbain uniforme. C'est d'ailleurs ce qui fait son charme. »

Pour cet infatigable défenseur du patrimoine urbain, Montréal est une ville « magnifique », du moins vue des airs.

L'architecte

Même son de cloche du côté de Luc Noppen, titulaire de la chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain à l'UQAM. « Montréal est la ville où, au kilomètre carré, on trouve la plus grande intensité architecturale, s'enthousiasme-t-il. Des villes comme Paris et Londres sont héritières d'une période de valorisation monumentale qui favorisait l'homogénéité. Mais depuis qu'on a découvert des villes comme New York, les ruptures urbaines sont appréciées et même mises en valeur, comme ici. »

L'écrivain

L'auteur Yves Beauchemin dit adorer Montréal... ce qui ne l'empêche pas de la trouver moche. Très moche, même.

« Montréal est plutôt laide, affirmait-il déjà en 1993. Il se pourrait même que Montréal soit l'une des villes les plus laides de la planète, sur un pied d'égalité avec Tokyo et Bangkok. » Dix ans plus tard, le jugement est-il aussi catégorique ? « Oui, déclare tout de go l'auteur du *Matou*. Il y a bien eu quelques changements, mais ils ont été positifs et négatifs. Grosso modo, on est donc devant la même ville. »

Le designer

Frédéric Metz trouve lui aussi Montréal « laide ». Dénonçant l'absence totale de logique dans le développement urbanistique de la métropole, il estime que les différentes administrations tentent de « boucher n'importe comment » cette ville pleine de trous (voir autre texte).

Il regrette que Montréal n'ait pas su, à travers le temps, se forger une identité propre. « Il me semble qu'on aurait pu inventer une ville d'hiver, lance-t-il. On aurait pu développer un style architectural basé sur le froid. On veut toujours vivre ici comme si on habitait à Miami! »

Mais tous, tant ceux qui la trouvent belle que ceux qui la jugent moche, s'entendent néanmoins sur une chose : Montréal, malgré tous ses défauts, se distingue de toutes les villes grâce à sa sécurité et à sa grande richesse culturelle.

« C'est pourquoi cette maudite ville, conclut Yves Beauchemin, je l'aime de tout mon coeur! »

Des orientations claires

TRANSPORT

suite de la page A1

En effet, une simple dérogation au plan d'urbanisme peut permettre, par exemple, à un promoteur d'ériger une tour de 30 étages à quelques mètres de la fenêtre de votre bungalow. « Et le problème avec l'architecture, raille M. Libman, c'est que c'est permanent. »

D'où l'importance d'avoir des projets structurants ainsi que des orientations claires. Le passé étant garant de l'avenir, il est intéressant de noter que le plan d'urbanisme de 1992, que remplacera ce nouveau document, a été suivi dans ses grandes lignes. Ce qui s'est notamment traduit par la revitalisation de la rue Sainte-Catherine, la mise en valeur du mont Royal et le développement du Quartier international de Montréal.

« Si on regarde les projets réalisés après 1992, on se rend compte que c'est exactement ce que préconisait le plan que nous avons élaboré, soutient André Lavallée, responsable, à l'époque, du dossier au comité exécutif. Les faits nous montrent que presque tous les projets évoqués (dans le plan) ont été déclencheurs d'investissements majeurs. »

Transport collectif

Pour construire son nouveau plan, la Ville a choisi de prendre appui sur trois piliers : le transport en commun, la consolidation des milieux résidentiels ainsi que le renforcement du centre et des pôles d'emploi. Parmi tous les chapitres du plan, celui qui traite du transport est le plus chargé. On y retrouve par exemple trois projets concernant le métro. Le premier est connu, il s'agit du prolongement de la ligne bleue vers Anjou. Les deux autres, en revanche, sont nouveaux: prolongement de la ligne orange de Côte-Vertu à la gare ferroviaire de Bois-Franc, dans l'arrondissement Saint-Laurent, et implantation d'une nouvelle station sur la ligne jaune aux abords du marché Bonsecours, dans le Vieux-Montréal.

Le plan préconise également l'implantation de lignes de tramway au coeur de la ville. Quatre axes potentiels desservant le centre-ville sont ainsi nommés: avenue du Parc, boulevard René-Lévesque, secteur L'Acadie-Chabanel et le pont Champlain.

MONTRÉAL

Superficie
499 km² / (0,0327 % du Québec)

Démographie
Population 1 825 527*
(24,5% du Québec)

Variation
1991-1999 / -0,9%

Densité
3606 hab./km²
(Québec 4,9)

Natalité (1998)
11,4%, (Québec 10,3)

*Données de 1999

La Ville tient toujours, selon le plan, à créer un lien rapide entre le centre-ville et l'aéroport, à transformer l'échangeur des Pins en carrefour urbain et à réaménager les échangeurs Turcot et Dorval. On prévoit aussi construire deux nouvelles gares de train de banlieue, une dans l'arrondissement de Côte-Saint-Luc—Hampstead—Montréal-Ouest et l'autre dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

On déterre également l'idée, lancée dans la controverse par Jean Doré en 1998, de démolir une bonne partie de l'autoroute Bonaventure pour la reconstruire au nord du Technoparc. Selon le plan d'urbanisme, cela permettrait notamment de « compléter le parcours riverain entre Verdun et le Vieux-Montréal en aménageant un corridor public aux abords du Technoparc ».

Le vélo n'est pas en reste. En témoignent notamment deux des projets cités : parachèvement de la ceinture de l'île et implantation d'une piste cyclable au centre-ville. Mais on va plus loin. On souligne l'intention d'« exiger » l'aménagement de places de stationnement pour vélo à l'intérieur de tout nouveau projet immobilier, privé ou public.

Le futur plan d'urbanisme recèle par ailleurs une kyrielle de politiques à élaborer sur le stationnement, l'éclairage, les arbres et la protection des milieux naturels.

Une ville à vivre plutôt qu'à voir

La vision de deux architectes

FRANÇOIS CARDINAL

Lauréat du Prix de Rome en architecture au Canada en 2001, le collectif d'architectes Atelier in situ, Annie Lebel et Stéphane Pratte, travaille depuis 1995 à définir une pratique architecturale novatrice. Reconnu pour la clarté de ses concepts et la facture épurée de ses réalisations, l'Atelier accorde une grande importance à la qualité de ses projets. Lauréat du Grand Prix d'excellence en architecture de l'Ordre des architectes du Québec en 1997 pour la transformation de l'édifice Zone, la firme a depuis réalisé différents projets similaires dans le quartier du Faubourg des Récollets.

Q Montréal est-elle une ville avant-gardiste ?

R La qualité de ses universités et institutions lui permet d'être une ville dynamique en ce qui a trait aux idées. La pensée se porte bien et il y a beaucoup de créateurs à l'affût. L'architecture demande toutefois une matérialisation des idées dans l'environnement : elle s'inscrit dans un contexte industriel et économique. Et, présentement, l'industrie de la construction ne profite pas vraiment du potentiel des créateurs pour développer de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques de mise en oeuvre. Si on compare avec les grandes villes européennes ou avec celles du Japon, il n'existe pas de rapports privilégiés entre les industries et les créateurs menant à une redéfinition des standards. Cette situation ne permet pas un développement innovateur à grande échelle. Par contre, la micro-architecture et l'architecture éphémère (habitation, restaurants, aménagements temporaires, etc.) émergent sporadiquement et contribuent à améliorer le tissu urbain unique à Montréal.

Q En quoi se distingue-t-elle ?

R Montréal est encore une des rares grandes villes où la mixité culturelle et économique est possible au coeur de la cité. Le coût raisonnable des logements permet une proximité et un brassage de culture et de points de vue. Nord-américaine dans sa trame, mais plutôt européenne dans son organisation, la morphologie de la ville permet cette proximité qui contribue à la qualité de vie qu'on connaît. Montréal est une ville qu'on apprécie au quotidien, d'où l'importance de cette micro-architecture qui favorise sa vitalité.

Q Comment Montréal est-elle perçue à l'international ?

R Montréal n'incarne pas la splendeur. Ce n'est pas une ville à voir mais une ville à vivre. Montréal n'est pas reconnue pour ses grands monuments, mais, ironiquement, ce sont les infrastructures ouvrières, la structure des quartiers et les typologies d'habitation qui constituent ses principaux atouts.

Q Comment pourrait-elle s'améliorer ?

R Montréal a développé, peut-être à cause de la récession, une attitude très craintive quant à son développement : investissements insuffisants pour la réalisation des projets, peur des dépassements de coûts, etc. Dans ce contexte, il est difficile de proposer des solutions novatrices. Il est important de voir la valeur de la ville, de prendre conscience de ses atouts, d'y investir de façon responsable. Il faut avant tout mettre en oeuvre des propositions qui affectent positivement nos modes de vie, pas que des propositions esthétiques. Quand l'architecture sera plus qu'un bien immobilier et aura une valeur en soi, qu'on fera confiance aux créateurs pour bâtir la ville, alors Montréal fera un grand pas en avant. En effet, Montréal ne pourra jamais rivaliser avec l'argent des grandes villes du monde ; elle est peut-être condamnée à faire plus avec moins. Mais ses créateurs peuvent faire la différence si on leur donne l'occasion, les moyens et le pouvoir de le faire.

Q Que voyez-vous pour Montréal dans votre boule de cristal ?

R Beaucoup de conditions sont réunies pour favoriser l'essor de Montréal : la qualité de vie, une densité de créateurs, un coût de la vie raisonnable. Si Montréal investit dans ce potentiel, alors elle deviendra une ville avant-gardiste.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE ©

Depuis la première pelletée de terre du projet de réaménagement du Quartier international, bien du béton a coulé dans le périmètre compris entre les rues University, Saint-Urbain, Saint-Antoine et l'avenue Viger. Quelque 800 millions de dollars ont été investis depuis seulement 2000.

Quartier international de Montréal

Les plaies sont pansées

Le meilleur de Montréal. En architecture, en art, en économie. Sans oublier le football et la bouffe, le tout sur fond d'innovations, de grandes tendances. Nos journalistes expliquent à compter d'aujourd'hui ce qui distingue la métropole des autres grandes villes du monde, en quoi elle est avant-gardiste, dynamique. Où sont ses forces, mais aussi ses faiblesses. Nos projecteurs sont braqués aujourd'hui sur l'urbanisme.



FRANÇOIS CARDINAL

À droite, de l'asphalte ; à gauche, encore de l'asphalte. Le grondement de l'autoroute Ville-Marie accroît l'impression de vide à l'intersection de l'avenue Viger et de la rue de Bleury. Nous sommes dans les années 90 et les environs du Palais des congrès sont aussi déprimants que le contexte économique.

Moins de 10 ans plus tard, ce secteur sera bientôt transformé en un des espaces verts les plus étonnants de la métropole. Les quelques mètres carrés coincés entre le Palais des congrès et le nouvel édifice de la Caisse de dépôt et placements (CDP) seront transformés en un parc où l'eau et le feu encercleront la *Joute* de Jean-Paul Riopelle.

Tous les soirs, à chaque heure, 12 brumisateurs parallèles pulvériseront successivement un léger brouillard jusqu'à ce que la sculpture soit entourée d'une fine pluie. Puis, un jet d'eau principal apparaîtra du centre de la *Joute*, qui sera aussitôt entourée d'une ligne de feu.

Élément principal du réaménagement complet du secteur (compris entre les rues University, Saint-Urbain, Saint-Antoine et l'avenue Viger) la place Jean-Paul Riopelle occupe un coin spécial dans le coeur de Réal Lestage, le grand chef d'orchestre du Quartier international de Montréal (QIM). Architecte ayant collaboré au projet depuis le début, en 1997, il est également très fier de ce nouveau quartier qui, chose rare, a vu le jour en plein centre-ville.

« Nous avons créé trois axes qui jettent un pont entre la nouvelle et la vieille ville », se réjouit-il. La rue University a été transformée en un boulevard urbain, le square Victoria a repris ses droits sur l'espace qu'il occupait jadis et le stationnement de la rue de Bleury a été recouvert d'une miniforêt urbaine. La plaie est cicatrisée.

Depuis la première pelletée de terre de ce projet mené de front par Québec, Ottawa, Montréal, la CDP, ainsi que les commerçants du quartier, bien du béton a coulé dans cet important périmètre. La blessure de l'autoroute Ville-Marie a été pansée par l'agrandissement du Palais des congrès et le trou entre la tour de la Bourse et le Quartier chinois a disparu au profit de l'immense cube vitré de la CDP.

Nouvel urbanisme

L'aménagement du Quartier international aura un impact majeur sur ce secteur longtemps désolé de la métropole. Déjà, la surface réservée aux piétons a augmenté de 40 %, des commerces ont ouvert leurs portes au rez-de-chaussée des immeubles, on a fait disparaître 800 places de stationnement en surface et près de 500 arbres ont été plantés. Un quartier est né dans un désert de béton.

Ce projet unique « s'inscrit totalement dans notre époque de recyclage », explique Jean-Claude Marsan, professeur d'urbanisme à l'Université de Montréal.

Pour lui, une chose distingue le Quartier international de tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant, ici et ailleurs : l'initiative vient des professionnels, urbanistes et architectes. « Au milieu des années 90, les choses n'allaient pas très bien à Montréal, dit-il. C'est pourquoi un groupe comprenant des firmes comme Daoust Lestage et Provencher Roy ont réussi à convaincre, avec l'aide de la CDP, les gouvernements et les gens d'affaires d'investir. »

Résultat : depuis janvier 2000, quelque 800 millions de dollars ont été investis dans ce secteur de près de 50 000 m².

Pour la spécialiste des nouveaux courants de pensée en urbanisme, Béatrice Sokoloff, l'intégration du design dans un projet de cette envergure distingue tout particulièrement le nouveau Quartier international. Selon cette professeure de l'Université de Montréal, le QIM est très « actuel » puisqu'il privilégie la valorisation du domaine public. Et laisse une grande place au piéton.

Mme Sokoloff n'a qu'un regret : que ce projet ne soit qu'un morceau de la ville. Un tout petit morceau.

Bourque : «Il y a peu de villes *bombardées* comme Montréal»

FRANÇOIS CARDINAL

Les administrations municipales se succèdent à Montréal, mais les problèmes persistent. Les trois derniers maires ont tous promis, sans grand succès jusqu'à maintenant, de corriger une des pires tares de la métropole : les nombreux terrains vagues qui ont transformé la ville en un gruyère urbain.

Gérald Tremblay a récemment annoncé son intention de régler le problème des stationnements en surface qui pullulent. Son prédécesseur, Pierre Bourque, promettait d'agir lui aussi, parce que, soutenait-il, « il y a peu de villes *bombardées* comme Montréal ». Avant lui, Jean Doré avait l'intention d'éliminer au moins 3000 places de stationnement. Et Jean Drapeau avait imposé une taxe spéciale sur les terrains vacants dans le but d'inciter les promoteurs immobiliers à construire...

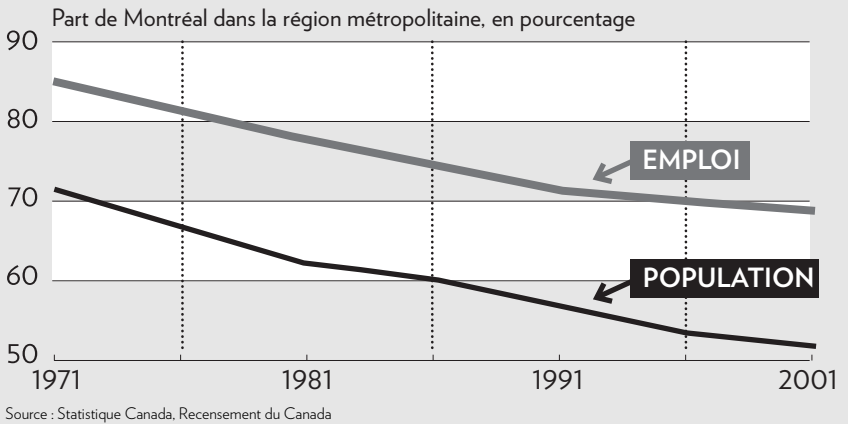
Mais Montréal a toujours de la difficulté à surmonter ce grave problème. Premier coupable : l'étalement urbain. Avec lequel vient la dispersion de la population et de l'emploi. À la Ville de Montréal, on mesure l'étalement en calculant combien de personnes vivent ou travaillent dans la ville centrale. Si cette proportion baisse, il y a étalement et donc difficulté à densifier le centre-ville.

Comme en témoigne le graphique, la part de Montréal dans la population régionale est passée, de 1971 à 1996, de 71,4 % à 53,4 %, une diminution de près de 20 %. L'emploi est tombé de 85,1 % à 69,7 %, une différence d'un peu plus de 15 %. Et certains prétendent que les chiffres ne disent pas tout.

En fait, l'étalement urbain est encore plus prononcé, soutient le service de développement économique et urbain. L'étalement est en effet sous-estimé car la Ville de Montréal comprend des zones de banlieue comme Sainte-Anne-de-Bellevue et Rivière-des-Prairies, aussi loin du centre-ville que Boucherville.

L'ÉTALEMENT URBAIN À MONTRÉAL

Part de Montréal dans la région métropolitaine, en pourcentage



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada

POLITIQUE

SONDAGES CROP

Les Québécois ont Charest à l'oeil

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Finie la lune de miel. Le premier ministre Jean Charest a toujours la cote auprès des Québécois, mais les électeurs sont de plus en plus perplexes devant les décisions de son gouvernement. La population est partagée dans son verdict des premiers mois de régime libéral.

C'est une lumière jaune qui clignote au tableau de bord de Jean Charest, cinq mois après son élection au poste de premier ministre. Dans un sondage réalisé auprès de 1002 personnes, du 18 au 29 septembre, la maison CROP constate que 46 % des répondants se disent « très ou plutôt satisfaits » de la performance du gouvernement. Au même moment, 45 % des répondants se disent « plutôt ou très insatisfaits » du travail des libéraux à Québec. Et 8 % soutiennent ne pas avoir d'opinion dans cette enquête dont la marge d'erreur est de trois points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement Charest est moins important que celui obtenu par le gouvernement Landry à quelques jours des élections — au début du mois d'avril, 51 % des gens se disaient satisfaits du gouvernement péquiste.

Mises sous la loupe, ces données sur le taux de satisfaction sont encore plus inquiétantes pour M. Charest. Chez les répondants francophones, 41 % seulement sont du côté des satisfaits tandis que 50 % sont insatisfaits. Le gouvernement Charest est surtout populaire chez les 55 ans et plus (54 % de satisfaits) et dans la population inactive (54 % aussi). La résistance s'observe chez les salariés de 35 à 54 ans, où 49 % des gens sont insatisfaits, et chez les hauts revenus.

À la fin août, une enquête similaire, menée par Léger Marketing, observait que le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement atteignait 53 %, et qu'on ne trouvait que 42 % d'insatisfaits. Chez les francophones, Léger observait 50 % de satisfaits et 47 % d'insatisfaits.

« Les gens sont partagés, c'est comme s'ils demandaient à voir davantage... Il y a eu beaucoup d'incertitude dans une foule de dossier ; on attend les changements. Les Québécois ont mis le gouvernement Charest en observation », explique Claude Gauthier, vice-président de CROP. Il n'y a pas d'enthousiasme par rapport au gouvernement », résume-t-il.

Si on remonte dans le temps, on constate que l'étoile du gouvernement Charest a pâli plus vite que celle de ses prédécesseurs. Six mois après son élection en novembre 1998, les gens satisfaits du gouvernement Bouchard étaient passablement plus nombreux que les mécontents — 50 % contre 44 % —, constatait CROP à l'époque. Quatre mois après son élection en septembre 1994, le gouvernement Parizeau obtenait 55 % d'électeurs satisfaits contre seulement 28 % de mécontents.

Charest a la cote

Jean Charest pourra se consoler en dépit de la défaveur relative de son gouvernement auprès de l'opinion publique. Sa cote personnelle est à son zénith : pas moins de 51 % des gens se disent « très ou plutôt satisfaits » de son travail comme « premier ministre ». Il s'agit d'un saut de 20 points par rapport à son score de l'automne 2002, peu de temps après la publication de la plateforme électorale du PLQ, alors qu'il était dans l'opposition.



Photo ARCHIVES LA PRESSE ©
Le premier ministre Jean Charest

En septembre déjà, le taux de satisfaction de 31 % était son meilleur résultat depuis plusieurs mois. Il y a un an, 58 % des Québécois se disaient insatisfaits du travail de Jean Charest dans l'opposition.

Selon CROP, on comptait 41 % de mécontents à l'endroit du premier ministre il y a deux semaines. Les francophones sont partagés sur la performance de M. Charest — 46 % sont favorables et 46 % sont insatisfaits, et 8 % n'ont pas d'opinion. La satisfaction à l'endroit de M. Charest décroît avec le revenu, et augmente avec l'âge.

Passé dans l'opposition, le chef péquiste Bernard Landry bénéficie lui aussi d'une lune de miel avec la population. Pas moins de 55 % des gens se disent satisfaits de son travail, contre 33 % d'insatisfaits. Il s'agit d'une hausse remarquable d'une quinzaine de points pour M. Landry, qui renoue avec les niveaux de popularité qu'il atteignait juste avant de prendre la succession de Lucien Bouchard, en février 2001. Pour Claude Gauthier, cette hausse de popularité est probablement, en partie, suscitée par le film *À hauteur d'homme*, qui brosse un tableau sympathique du premier ministre sortant, durant la dernière campagne électorale.

En revanche, c'est la descente aux enfers pour Mario Dumont, qui ne trouve plus que 41 % des Québécois satisfaits de son travail. Pas moins de 21 % des répondants sont sans opinion, et 38 % des gens se disent insatisfaits du chef de l'ADQ. Il s'agit d'une chute importante de 20 points par rapport aux scores obtenus par M. Dumont il y a exactement un an.

Élections

Cette réserve de la population se reflète dans les intentions de vote — une question bien théorique quelques mois seulement après le dernier scrutin. Le PLQ conserve son score du 14 avril avec 46 % des intentions de vote, mais le Parti québécois gagne quatre points à 37 %. L'Action démocratique du Québec encaisse elle une baisse de trois points : des 18 % obtenus le 14 avril, elle serait tombée à 15 % si des élections avaient eu lieu il y a deux semaines. Selon le sondage CROP, 13 % des électeurs demeurent indécis quant à leurs intentions de vote.

Chez les francophones, le PLQ recueille 31 % d'appuis, contre 30 % à la veille des dernières élections. Le PQ obtiendrait 38 % des suffrages, et l'ADQ 15 %. Les libéraux dominent toujours à Montréal, avec 43 % des intentions de vote contre 29 % seulement dans la région de Québec et 37 % ailleurs en province. Le vote péquiste est partout au même niveau — à 33 % ou 34 %.

Finalement, sur la question référendaire, en répartissant les indécis majoritairement dans le camp fédéraliste, selon le consensus des spécialistes, on observe que l'appui à

Le Bloc pourrait être balayé aux prochaines élections

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le Bloc québécois risque la quasi-disparition lors des prochaines élections fédérales. Le scrutin que tout le monde prévoit pour le printemps prochain pourrait bien ramener le caucus bloquiste à une poignée de députés.

C'est du moins ce qui ressort du plus récent sondage réalisé par la maison CROP, dans le cadre de ses enquêtes omnibus mensuelles.

Après une répartition proportionnelle des 15 % d'indécis observés, CROP estime que le Parti libéral du Canada obtient 50 % des intentions de vote, contre 35 % au Bloc québécois, 5 % au Parti conservateur et 7 % au NPD. La question ne mentionnait pas le nom du chef du parti.

Aux dernières élections fédérales, en novembre 2000, libéraux et bloquistes s'étaient partagé les sièges au Québec, le PLC obtenant 44 % des suffrages contre 40 % au Bloc.

Compte tenu de la concentration du vote libéral dans les circonscriptions plus anglophones, le Bloc avait eu plus de sièges, 38 contre 36 au PLC et un au Parti conservateur.

Mais pour Claude Gauthier, de CROP, comme pour le spécialiste Pierre Drouilly, la partie risque d'être radicalement différente aux prochaines élections. « À partir du moment où un parti obtient 50 % des suffrages, cela se met à débouler très rapidement » résume M. Drouilly. « Avec ces chiffres, on peut prédire un balayage libéral », renchérit M. Gauthier.

Projections plausibles

Selon M. Drouilly, les 35 % d'appuis au Bloc québécois sont très plausibles. Le PQ a obtenu 33 % au printemps dernier, « et c'est essentiellement la même clientèle ».

Aux élections de juin 1997, le Bloc québécois s'en était sorti avec les honneurs parce que les 22 % de suffrages accordés aux conservateurs avaient divisé les votes fédéralistes.

Bloquistes et libéraux s'étaient retrouvés alors à égalité, avec respectivement 38 % et 37 % des suffrages.

Selon M. Drouilly, des élections où le PLC a plus de 50 % des voix vont se transformer à coup sûr en balayage, « où on ne retrouvera plus qu'une demi-douzaine de bloquistes ».

Les élections où un parti atteignait les 50 % dans une situation de bipartisme ont donné lieu à des balayages — en 1973, Robert Bourassa avait raflé pratiquement tous les sièges, même si le PQ avait obtenu 30 % des suffrages.

No-fault : le gouvernement prend son temps

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le gouvernement Charest se hâte lentement dans le dossier du système d'indemnisation sans égard à la responsabilité (*no-fault*). En dépit des promesses du ministre de la Justice, Marc Bellemare, ce n'est en effet qu'à la fin de l'année que son collègue des Transports compte déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale sur l'assurance automobile.

Et au surplus, ce projet — par lequel les chauffards pourraient par exemple être poursuivis — sera soumis à une large consultation publique au printemps prochain, a appris *La Presse*.

Jean Charest a confié ce dossier au titulaire des Transports, Yvon Marcoux, le mois dernier. Or, celui-ci est en convalescence pour plusieurs semaines. La Société d'assurance automobile du Québec travaille quant à elle sur un projet de loi, mais il est clair que l'enthousiasme du ministre Bellemare dans ce dossier n'a pas été contagieux.

Beaucoup de questions restent en suspens. Québec soutient que les assureurs ont tort de prédire des augmentations de primes, que les gens ne peuvent s'assurer contre un crime qu'ils commettraient eux-mêmes, mais on ne pourra empêcher qui que ce soit de se doter d'une couverture plus importante pour parer à cette éventualité. En outre, l'abolition du *no-fault* ouvre une boîte de Pandore : pourquoi la victime d'un chauffard pourrait-elle intenter des poursuites, tandis que l'automobiliste qui s'estime victime d'une négligence du ministère des Transports se verrait interdire le même recours ?

Dans ce contexte, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) a rendu public hier un sondage dévoilant des réticences dans la population à l'égard de l'abolition de l'assurance sans responsabilité dès que les répondants sont confrontés à des situations réelles. Selon l'enquête menée en août par la maison Impact Recherche auprès de 1015 personnes, pas moins de 87 % des Québécois pensent que le gouvernement doit procéder à une vaste consultation avant de modifier le régime.

Spontanément, les Québécois sont réceptifs à l'abolition du principe du *no-fault* introduit dans la loi sur l'assurance automobile en 1978. Pas moins de 77 % des gens sont favorables à ce qu'une personne criminellement responsable d'un accident de la route soit privée de ses indemnités. Mais dès qu'on leur demande de se prononcer sur un cas concret, les gens sont beaucoup plus partagés.

Pas moins de 68 % des Québécois craignent par ailleurs que les changements considérés par le gouvernement Charest entraînent une hausse des primes d'assurance. L'enquête met aussi en relief les obstacles susceptibles de dissuader les victimes de poursuivre les chauffards : les honoraires d'avocats, les délais d'attente et l'insolvabilité des criminels.

Pour Jacques Valotaire, président du BAC-Québec, « le sondage confirme que si les intentions du gouvernement peuvent paraître louables aux yeux du public, les moyens retenus semblent inappropriés. Nous sommes convaincus qu'une fois mieux informée, une majorité de la population du Québec voudra conserver le régime actuel », poursuit le BAC.

« La Société d'assurance automobile pourrait indemniser plus adéquatement les victimes et appliquer plus rigoureusement les lois de sécurité routière sans rouvrir le dossier du *no-fault* », conclut M. Valotaire.

APPROCHEZ! APPROCHEZ!
Vous n'y verrez que du feu !



GRANDE DÉMONSTRATION DE SYSTÈMES DE CINÉMA MAISON BOSE
:::: Du vendredi 10 octobre, 18 h, au dimanche 12 octobre, 17 h. ::::

UN ÉVÉNEMENT SANS PRÉCÉDENT
Démonstrations continuelles, prix de présence et plus — désolé, pas de barbe à papa.

3173332A

5690, rue Sherbrooke Est :::: Près du stade Olympique :::: (514) 254-6041 :::: www.fillion.qc.ca

FILLION ÉLECTRONIQUE

Line-Sylvie Perron devient chef de cabinet de Landry

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Avec des sondages favorables dans sa poche, Bernard Landry joue aujourd'hui sa première carte pour museler ceux qui voudraient le voir quitter son poste rapidement : Line-Sylvie Perron deviendra à compter de la semaine prochaine son chef de cabinet dans l'opposition.

Cette nomination viendra dissiper l'incertitude quant aux intentions de l'ancien premier ministre. Depuis des semaines Me Martin Philippe Côté, qui avait occupé cette fonction depuis les élections, avait annoncé son départ et la succession se faisait attendre.

Ex-attachée de presse de René Lévesque, Mme Perron est connue depuis longtemps dans les milieux péquistes à Québec. Après une longue carrière en relations publiques — elle était présidente et directrice générale de la firme Ducharme Perron —, elle a mordu la poussière comme candidate péquiste dans Louis-Hébert, en avril dernier.

Les députés péquistes se retrouvent aujourd'hui à Tadoussac pour une réunion de deux jours destinée à préparer la rentrée parlementaire du 21 octobre. Juste avant, un conseil national d'une seule journée se tiendra à Québec. Des résolutions stratégiques visant à devancer le prochain congrès du PQ, fixé à mai 2005, sont mortes au champ d'honneur en fin de semaine.

Le comité exécutif péquiste d'Hochelaga-Maisonneuve a retiré sa requête voulant qu'on devance le congrès — et par conséquent le vote de confiance à l'endroit de M. Landry — à l'automne 2004, un scénario qui l'aurait passablement embarrassé.

Défusion : plus de 49 % des citoyens devront voter

MARTIN OUELLET
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC –
Il faudra un taux de participation supérieur à 49 %pour reconnaître le résultat d'un référendum sur les défusions, a révélé, hier, le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier.

Quarante-neuf pour cent, c'est le taux de participation de l'élection complémentaire dans l'arrondissement montréalais de Beaconsfield—Baie d'Urfé, remportée, dimanche, par la candidate défusionniste Anne Myles.

« Si, dans un référendum, 49 % des gens vont voter dans un sens ou dans l'autre et que 51 n'y vont pas, cela n'en fait pas beaucoup qui sont mobilisés par l'idée de la défusion », a souligné M. Fournier, en point de presse à Québec.

« Je ne veux pas qu'au lendemain des défusions, on remette en cause la légitimité du processus. On a suffisamment *questionné* la légitimité des fusions. S'il doit y avoir défusion, elle devra être basée sur une mobilisation très solide de la population », a-t-il ajouté.

Le ministre Fournier a cependant évité de préciser le taux de participation minimal qui, à ses yeux, représente « une mobilisation très solide. »

S'il refuse de voir dans le résultat de l'élection de Beaconsfield—Baie d'Urfé un prélude aux défusions dans l'ouest de l'île de Montréal, le ministre reconnaît tout de même qu'il révèle un clivage linguistique entre anglophones et francophones.

« Oui, il y a un impact linguistique mais ce n'est pas le seul élément », a-t-il mentionné, imputant aux « fusions forcées » l'origine de ces tensions. « Montréal est aux prises avec un clivage linguistique depuis les fusions forcées. À l'époque, cela a fait émerger des conflits entre les citoyens. »

Selon lui, le résultat de l'élection est aussi un message d'urgence à l'endroit des dirigeants municipaux, qui souhaitent s'assurer de « l'adhésion » des citoyens. « Je pense qu'on ne doit pas perdre de temps. Chaque jour qui passe, c'est un jour où on peut convaincre les gens des avantages de la nouvelle ville », a-t-il estimé.

La critique péquiste en matière d'affaires municipales, Diane Lemieux, soutient pour sa part que la victoire des défusionnistes à Baie- d'Urfé, confirme noir sur blanc la menace qui pèse sur la paix sociale et l'existence même de la nouvelle ville de Montréal.

« On entre dans une période extrêmement difficile pour Montréal. On n'a pas besoin d'un doctorat en politique pour voir qu'il y a une rupture qui est en train de se créer, que le fossé se creuse entre les gens qui ont plus de moyens et ceux qui n'en ont pas, entre les francophones et les anglophones », a-t-elle fait valoir.

Le projet de loi 9, a-t-elle poursuivi, donne du vent dans les voiles aux défusionnistes, en leur laissant miroiter « l'illusion que tout peut revenir en arrière, que ce sera comme avant ».

Une ex-candidate libérale compare la défusion à un avortement

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC – Une ancienne candidate libérale aux élections de 1998, Marina Larouche, dénonce le projet de loi 9 sur le réorganisation municipale du gouvernement Charest en le qualifiant de tentative d'« avortement ».

Mme Larouche a demandé au ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, de bien réfléchir avant de permettre les défusions municipales.

« Pensez-y, lui a-t-elle lancé. Est-ce qu'on peut faire avorter ça ? La ville est au monde. La ville, elle est là. »

Actuellement vice-présidente du comité exécutif de la ville de Saguenay et candidate de Jean Charest en 1998 dans Chicoutimi, cette mère de neuf enfants a fait une présentation remarquée hier en commission parlementaire pour s'opposer à la défusion de sa ville.

« Est-ce que c'est possible d'avorter lorsqu'une ville, lorsqu'un enfant est au monde ? Parce que, pour nous autres, la ville, c'est un enfant, elle est au monde. On a travaillé terriblement fort pour aller de l'avant et on a présentement des résultats », de noter Mme Larouche.

Cette conseillère municipale de 68 ans a expliqué que la fusion au Saguenay avait permis aux décideurs locaux de dépasser l'esprit de clocher dans la région, puisque avant 2002, dit-elle, les municipalités de Chicoutimi et de Jonquière passaient le plus clair de leur temps à se « donner des jambettes ».

Tout aussi coloré, le maire de la nouvelle ville, Jean Tremblay, a incité le ministre Fournier à reconnaître son « erreur » et à faire volte-face dans le dossier des défusions, comme il l'a fait lui-même au sujet du projet de loi 9.

« J'ai eu, dans certains dossiers, à réfléchir sur des positions sur lesquelles je m'étais engagé, et quelques fois, j'ai reculé. J'ai reculé parce que les témoignages que j'avais entendus, tels ceux que j'ai entendus devant la présente commission, m'ont fait réaliser que je m'étais peut-être trompé », a avoué le maire de Saguenay

La critique péquiste, Diane Lemieux a déclaré que la victoire d'Anne Myles confirme qu'une menace plane sur Montréal, un fossé qui se creuse, dit-elle, « entre anglophones et francophones ».

La commission parlementaire qui étudie le projet de loi 9 sur la réorganisation municipale en était à sa dixième séance hier. Les travaux se poursuivront la semaine prochaine lorsque des syndicats et le Conseil du patronat viendront donner leur opinion sur les défusions.



Procréation assistée : Québec s'inquiète du vide juridique

LOUISE LEDUC

Québec s'inquiète du vide juridique en matière de procréation assistée et espère qu'Ottawa y remédiera sans envahir les compétences provinciales en santé. L'encadrement des cliniques de fertilité, notamment, relève des provinces, insiste le gouvernement Charest.

« Ça prend un cadre réglementaire plus ferme que ce qui existe actuellement, a soutenu hier le ministre de la Santé, Philippe Couillard, lors d'un point de presse suivant une allocution devant le Cercle canadien de Montréal. Nous allons clarifier la situation avec nos homologues du gouvernement fédéral et ensuite on décidera s'il y a lieu pour nous de légiférer ou non. »

Le ministre Couillard a déjà eu des discussions avec Ottawa au sujet du projet de loi C-13 (concernant la procréation médicalement assistée et la recherche connexe), sur lequel un vote est attendu dans les prochaines semaines.

Tout ce qui relève du Code criminel est clairement du ressort du fédéral, a poursuivi le ministre Couillard, mais « tout ce qui a trait à la politique, à l'organisation et à la gestion des cliniques de fertilité », par exemple, est à son avis de compétence provinciale.

Le Bloc québécois s'inquiète aussi de ce que le projet de loi C-13 soit « incompatible avec 12 lois québécoises et avec le Code civil », a dit en entrevue téléphonique le député Réal Ménard, porte-parole du Bloc en santé.

M. Ménard souhaite que le projet de loi soit scindé. « Ottawa doit légiférer pour interdire le clonage et la sélection du sexe de l'enfant, par exemple. Tout ce qui a trait aux techniques de fertilisation in vitro, par contre, relève des provinces. »

La Fédération du Québec pour le planning des naissances, un organisme indépendant qui milite pour la santé des femmes, se désole par voie de communiqué qu'Ottawa mette tant de temps à légiférer. « Le Canada est l'un de seuls pays industrialisés à avoir dépensé plus de 35 millions en recherche et consultation pour mettre au rancard deux projets de loi (au fil des ans) contre le clonage humain et pour tergiverser plus de deux ans sur le projet de loi C-13. » C-13 a le mérite de s'attaquer au clonage humain, mais doit en effet être amendé, selon cet organisme, en tout respect des compétences provinciales.

La Fédération du Québec pour le planning des naissances espère que le gouvernement Charest gagne la bataille et dépose rapidement ensuite son projet de loi propre. L'organisme s'inquiète notamment de ce que des femmes très désireuses d'enfanter se soumettent « dans le cadre de traitement de l'infertilité à la prise d'importantes doses d'hormones dont on ne connaît toujours pas les risques. (...) Nous savons aussi que l'utilisation des techniques de reproduction mène à l'augmentation de grossesses multiples (une augmentation de l'ordre de 39 % au pays depuis 1974) et du nombre d'enfants nés de façon prématurée ».

Ni le Collège des médecins ni la Société des obstétriciens et des gynécologues du Canada n'encadrent les cliniques privées qui font dans la procréation assistée.



3166108A

ÉPARGNEZ ACHETEZ EN LIGNE

Le forfait Sans-fil Absolu nécessite un numéro de carte de crédit ou de compte bancaire pour le paiement par prélèvement automatique. La mise en service doit être effectuée dans le cadre d'un forfait Sans-fil Absolu. Des frais de service mensuels, des frais d'accès mensuels au système et au service d'urgence 911, le temps d'antenne local excédant le lot de minutes compris dans le forfait ainsi que les frais d'interurbain et de déplacement s'appliquent. Motorola et le logo stylisé M sont des marques déposées auprès du Bureau américain des brevets et marques déposées (US Patent & Trademark Office). Tous les autres noms des produits et services sont la propriété de leurs titulaires respectifs. © Motorola, Inc. 2003. MCRogers Communications inc. Utilisé sous licence. MDAT&T Corp. Utilisé sous licence.

RadioShack ROGERS plus CELLULAND FUTURE SHOP LA CABINE TÉLÉPHONIQUE BatteriesPlus

ROGERS AT&T
MONTRÉAL
1104, rue Ste-Catherine O. (514) 877-0090
3573, boul. St-Laurent (514) 288-0600
2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666
Place-Ville-Marie (514) 394-0000
8984, boul. de l'Acadie (514) 387-9999
1201, avenue Greene (514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O. (514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
6224A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000
Centre Rockland (514) 735-4086
Place Alexis-Nihon (514) 865-9949
Place Versailles (514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356
997, rue St-Antoine O. (514) 866-3326
505, boul. De Maisonneuve O. (514) 845-8353
3339L, boul. des Sources (514) 683-3333
2758, boul. St-Charles (514) 428-9000
8457, boul. Newman (514) 368-4000
Carrefour Angrignon (514) 368-4230
Place Vertu (514) 745-0745
2100, boul. Marcel-Laurin (514) 856-1884
Fairview Pointe-Claire (514) 695-1554
Complexe Desjardins (514) 842-0288
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville (450) 449-4998
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150 (450) 926-3111
Mail Champlain (450) 671-3300
Place Portobello (450) 671-4744
CANDIAC
87B-4, boul. Marie-Victorin (450) 444-2100
CHÂTEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste (450) 692-2201
Centre Régional Châteauguay (450) 692-5136
DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire (819) 478-0851
965, boul. St-Joseph (819) 478-9977
Promenades Drummondville (819) 475-5024
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais (819) 561-3031
GRANBY
575, boul. Boivin (450) 777-6612
Galeries Granby (450) 375-4355
GREENFIELD PARK
Mail Carnaval (450) 672-7522
HULL
Les Galeries de Hull (819) 775-3687
ÎLE PERROT
15, boul. Don-Quichotte (514) 425-5505
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-5000
Galeries Joliette (450) 760-3000
LAVAL
2142, boul. des Laurentides (450) 629-6060
379, boul. Curé-Labelle (450) 622-0303
Centre Laval (450) 978-1081
3364, boul. St-Martin O. (450) 682-2640
241C, boul. Samson (450) 969-1771
Carrefour Laval (450) 687-5386
1273, boul. Curé-Labelle (450) 680-1234
LONGUEUIL
1490, chemin de Chambly (450) 442-1566
MAGOG
221, rue Principale O. (819) 843-4455
REPENTIGNY
110, boul. Industriel (450) 581-4666
Les Galeries Rive-Nord (450) 581-7756
ROSEMÈRE
209, boul. Curé-Labelle (450) 971-0707
Place Rosemère (450) 971-2000
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno (450) 653-7472
SAINT-EUSTACHE
360, boul. Arthur-Sauvé (450) 974-9299
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
Carrefour Richelieu (450) 359-4941
SAINT-JÉRÔME
Carrefour du Nord (450) 436-5895
108, boul. du Carrefour (450) 431-2355
SHAWINIGAN
2563, boul. des Hêtres (819) 539-5004
SHERBROOKE
2980, rue King O. (819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie (819) 822-4650
SOREL
2605, chemin Saint-Roch (450) 742-9600
Promenades de Sorel (450) 746-2079
TERREBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10 (450) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne (450) 964-8403
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges (819) 372-5000
5635, boul. Jean-XXIII (819) 372-5005
Centre Les Rivières (819) 694-6812
VALLEYFIELD
Centre Valleyfield (450) 373-0519

ANGLAIS
COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes, admission continue
À temps partiel et semi-intensifs
matin, après-midi, soir, samedi
1 à 7 fois/sem. • 250 $/30 h*
COURS INTENSIFS de jour, 25 h/semaine
165 $ à 185 $/semaine*
aussi disp.: 30 h / sem.
*matériel pédagogique inclus, non taxable, déductible d'impôt, frais d'inscription : 45 $
Formation en entreprise adaptée à vos besoins
Cours privés : toutes les langues
Converlang
école de langues postmoderne accréditée par Emploi-Québec
3165095 3170422
1160, boul. St-Joseph Est, 3e étage, Montréal
(514) 278-5309 www.converlang.com

Une offre RIMARQUABLE
Sur modèles Golf 2003 en stock
2,9% de financement à l'achat sur 60 mois
ou 1000$ de rabais
+1000$ Bonus-Fidélité
+ 750$ Rabais-diplômé
* Détails chez Rimar Volkswagen
Rimar Volkswagen
5500, boul. Métropolitain Est sortie Lacordaire
253-4888
3171757 WWW.RIMARVW.COM

LOTO QUÉBEC — Résultats
TVA, le réseau des tirages

Banco — Tirage du 2003-10-07 — Banco Spécial
03 05 06 07 08 10 15 24 27 28
31 33 45 46 48 49 51 56 62 66

La Québécoise — Tirage du 2003-10-07
③ 168 ④ 7004

Extra — Tirage du 2003-10-07
NUMÉRO 713151

La bonne Étoile — Tirage du lundi 2003-10-06

Numéro primaire	Lots
147282	50 000 $
47282	1 000 $
7282	50 $
282	10 $
82	5 $

Numéros secondaires			Lots
147281	ou	147283	5 000 $
47281	ou	47283	500 $
7281	ou	7283	25 $
281	ou	283	5 $
81	ou	83	2 $

La bonne Étoile — Tirage du mardi 2003-10-07

Numéro primaire	Lots
707894	50 000 $
07894	1 000 $
7894	50 $
894	10 $
94	5 $

Numéros secondaires			Lots
707893	ou	707895	5 000 $
07893	ou	07895	500 $
7893	ou	7895	25 $
893	ou	895	5 $
93	ou	95	2 $

LES LOTS PAYABLES A COMPTER DU MERCREDI
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
La bonne Étoile ÉMISSIONS-TIRAGES LE LUNDI ET LE MARDI À 19 h SUR LE RÉSEAU TVA

2003
UNIVERSITÉ D'OTTAWA PRIX D'EXCELLENCE POUR LE LEADERSHIP AU CANADA
UNIVERSITY OF OTTAWA DISTINGUISHED CANADIAN LEADERSHIP AWARDS

L'Université canadienne rend hommage aux LEADERS DU CANADA

L'Université d'Ottawa est fière d'inaugurer les **Prix d'excellence pour le leadership au Canada**, pour célébrer les réalisations de Canadiens et de Canadiennes qui se sont distingués par la qualité exceptionnelle de leur leadership. Les prix seront décernés lors d'un dîner spécial, le 28 octobre 2003, au Musée des beaux-arts du Canada, à Ottawa.

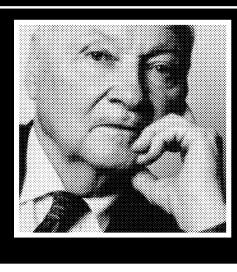
Université d'Ottawa / University of Ottawa
L'Université canadienne

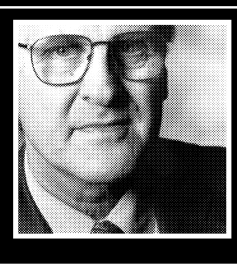
TROPHÉE MERITAS-TABARET 2003


PAUL TELLIER
président-directeur général de Bombardier Inc.

PRIX D'EXCELLENCE POUR LE LEADERSHIP AU CANADA 2003


HILARY WESTON
dirigeante communautaire et ancienne lieutenante-gouverneure de l'Ontario


MAURICE STRONG
conseiller spécial auprès du secrétaire général des Nations Unies, président du Conseil de l'Université pour la paix


STEPHEN LEWIS
envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/sida en Afrique

3176315A
Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cet événement, faites le (613) 562-5800 poste 1588 ou visitez : **www.uottawa.ca/leadershipaucanada**



Les Civic s'envolent.
Automatiquement ou manuellement.

Berline ou coupé Civic DX 2003

En location à partir de

189 $*

par mois pour 48 mois
sur la berline ou le coupé Civic
Incluant 96 000 km
Transport et préparation inclus en location seulement

Notre taux de location

3,8 %

jusqu'à 60 mois

0 $

dépôt de sécurité



Coupé Civic Si 2003
Illustré



Berline Civic LX 2003
Illustrée

Voiture la plus vendue au Canada pour une 5e année consécutive**

OUI, ON A FAIT LE PLEIN

Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

HONDA

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez le www.honda.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. *Cette offre porte sur les berlines Civic DX 2003 (modèle ES1513PX) et les coupés Civic DX 2003 (modèle EM2113P) neuves, à l'exception de l'Édition Sport. Versement mensuel de 189 $, pendant 48 mois pour un total de 11 058 $ plus les taxes applicables pour les berlines Civic DX 2003 (modèle ES1513PX) et de 11 192 $ plus les taxes applicables pour les coupés Civic DX 2003 (modèle EM2113P). Versement initial de 1 986 $, ou échange équivalent plus les taxes applicables, première mensualité exigible pour les berlines Civic DX 2003 (modèle ES1513PX). Versement initial de 2 120 $, ou échange équivalent plus les taxes applicables, première mensualité exigible pour les coupés Civic DX 2003 (modèle EM2113P). Programme 0 $ comptant également offert. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 $ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation et assurances en sus. Option d'achat au terme de la location offerte moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photo à titre indicatif. **Tel que rapporté par les fabricants canadiens pour l'année 2002.

3169744A

POLITIQUE

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

Un représentant américain craint les détournements

PRESSE CANADIENNE

Le représentant des États-Unis au Commerce extérieur, Robert B. Zoellick, a demandé expressément à son homologue canadien, Pierre Pettigrew, de veiller à ce que les médicaments génériques antisida qu'entend fournir le Canada aux pays pauvres ne soient détournés ailleurs et à des fins autres qu'humanitaires.

M. Zoellick a servi cette mise en garde, hier, lors de la conférence de presse de la Commission sur le libre-échange de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) qui réunissait des représentants canadiens, américains et mexicains.

Le ministre Pettigrew a dit que l'approbation de ses homologues mexicain et américain allait de soi depuis l'entente intervenue à l'Organisation mondiale de la Santé (le 30 août) permettant aux pays pauvres confrontés à des crises de santé publique majeures de déroger aux brevets de médicaments vitaux coûteux et d'importer des copies (appelées génériques) moins coûteuses que les médicaments d'origine.

Même si le ministre ne l'a pas précisé, une des craintes de l'industrie pharmaceutique est de voir les médicaments génériques, vendus à bas prix dans les pays pauvres, revenir dans les pays riches pour y être vendus à bons prix avant l'expiration des brevets, d'une durée de 20 ans.

« Nous sommes en consultation avec l'industrie et nous allons respecter nos obligations internationales. Nous avons à coeur de respecter les règles de propriété intellectuelle. Nous veillerons à ce que les règles soient établies de façon à éviter qu'il y ait ré-exportation et d'autres problèmes », a promis le ministre.

Il est question que le Canada verse aux détenteurs de brevets une petite somme compensatoire.

DROGUE À L'ÉCOLE

« Pas question de baisser les bras », dit le ministre Reid

MARIO CLOUTIER
ET MARIE ALLARD

« Pas question de baisser les bras » devant la consommation de cannabis, a indiqué hier le ministre de l'Éducation, Pierre Reid. Si des écoles se découragent devant l'usage de drogue, a-t-il dit, le ministère de l'Éducation se chargera de leur rappeler qu'il ne faut pas abandonner la lutte.

« Dans les écoles du Québec, il n'est pas question d'accepter des gestes illégaux, a fait valoir le ministre. La consommation de la drogue ne peut pas faire partie de quelque chose de normal dans un processus d'apprentissage. »

Tel qu'indiqué dans *La Presse* d'hier, 10 écoles secondaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont abandonné la tolérance zéro pour favoriser la gestion de la consommation. Le nouveau protocole en vigueur précise que « l'abstinence totale n'est pas réaliste », sans toutefois accepter la prise de drogue à l'école.

Pierre Reid n'a pas l'intention de se prononcer sur cette politique dite de « réduction des méfaits », jugeant que chaque établissement représente un cas unique. « Dans notre système, ce sont les écoles qui ont la responsabilité et l'obligation d'organiser la façon dont elles fonctionnent », a-t-il rappelé.

Difficile de savoir si l'approche de réduction des méfaits est courante. « Toutes les écoles sont préoccupées par la consommation de drogue, qui semble être un fléau, a assuré Denis Pouliot, porte-parole de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Ce sont cependant les gens sur le terrain qui décident des mesures à prendre. Il n'y a pas de politique générale. »

Abandon en douce...

Le résultat, c'est que bien des écoles laissent tomber la tolérance zéro... sans le faire savoir. « Depuis deux ans, la réduction des méfaits gagne du terrain de façon significative », a confirmé Michel Germain, directeur général du Comité permanent de lutte à la toxicomanie, dont le mandat est de conseiller le ministre de la Santé.

Et c'est tant mieux, selon lui. « Je lève mon chapeau aux gens qui abordent le problème de front, a-t-il dit. La tolérance zéro n'a jamais eu de résultats significatifs, ce n'est qu'une façon de dire : pas dans ma cour. Ce n'est pas en expulsant un élève qu'on va l'aider. »

À la Fédération des comités de parents, la réaction était tout autre. « Le message doit être clair : la drogue n'a pas sa place à l'école, a fait valoir Diane Miron, présidente. Nous défendons la tolérance zéro, parce qu'il est important que nos enfants soient en sécurité à l'école. Il ne faut pas donner l'impression que les élèves ont droit à une chance. » Le passage du protocole de la CSDM qui dit « qu'il est possible de faire usage de substances psychotropes de manière responsable et éclairée sans que cet usage n'entraîne de méfaits » a choqué Mme Miron. « Jusqu'où va-t-on aller? » a-t-elle demandé.

fido®



Leur prix ne peut pas tomber plus bas.

Offre d'une durée limitée.
Appelez dès maintenant : 1 888 481-FIDO.

Aucun contrat à signer

Appareils à partir de 25 $

Valide avec toute nouvelle activation d'un forfait mensuel de temps d'antenne. Votre service doit rester activé pendant 90 jours consécutifs. Un crédit sera porté à votre deuxième facture. Certaines restrictions s'appliquent. Le choix d'appareils peut varier d'un magasin à l'autre. Les appareils peuvent être neufs ou remis à neuf. Offre d'une durée limitée ou jusqu'à épuisement des stocks. Détails en magasin.

fido LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère
- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :

Bureau en gros · Stéréo Plus · Brault & Martineau · Globemobilité · Kiosque Place Longueuil · Future Shop · La Cabine téléphonique · Coopsco · TelePlus · Centre Hi-Fi

3175765A

3176633

POLITIQUE

La mort des deux soldats canadiens attribuable au terrorisme, dit Ottawa

SYLVAIN LAROCQUE
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Le rapport d'enquête préliminaire sur la mort de deux soldats canadiens en Afghanistan, la semaine dernière, conclut à un attentat terroriste, a affirmé hier le ministre de la Défense, John McCallum. Une personne a même été arrêtée à Kaboul.

« On présume en ce moment que c'est une attaque délibérée », a déclaré le ministre à sa sortie d'une réunion du cabinet fédéral, s'appuyant sur un rapport que lui a soumis le responsable des opérations canadiennes à Kaboul, le major-général Andrew Leslie. « Cela n'est pas absolument sûr, mais les évidences (preuves) vont certainement dans ce sens », a ajouté M. McCallum.

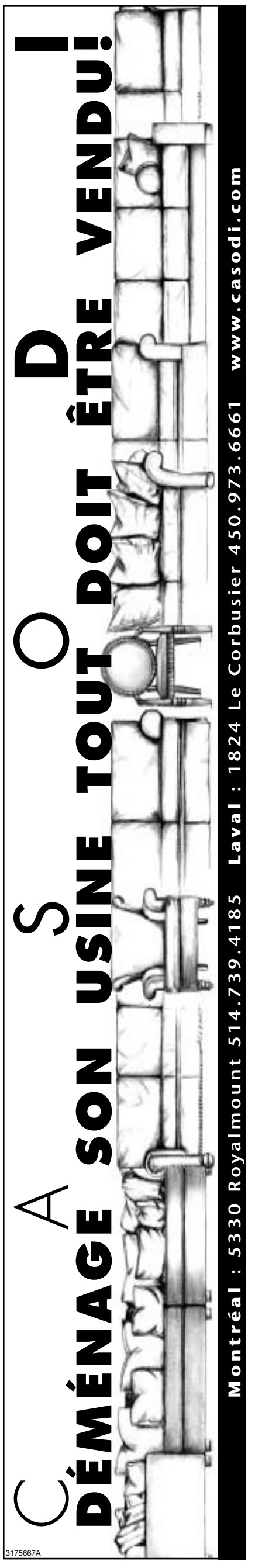
Le sergent Robert Short, de Fredericton, et le caporal Robbie Beerenfenger, d'Ottawa, ont été tués jeudi dernier quand le véhicule Iltis dans lequel ils circulaient a été soufflé par au moins une mine antichar — et peut-être jusqu'à trois. « Le rapport du général Leslie indique que le véhicule en cause n'a pas quitté la route, que celle-ci avait été dégagée avant l'incident et que d'autres véhicules étaient passés par le même chemin, a expliqué M. McCallum. Et je pense qu'il y a d'autres éléments pour étayer cette conclusion, à savoir qu'il est très probable que l'explosion ait été causée par un dispositif qui aurait été placé là relativement récemment (peu de temps avant le drame). »

Hier, des soldats canadiens, assistés de collègues britanniques et allemands, ont arrêté l'homme qui pourrait être responsable de l'attentat. Il s'agit d'Abu Bakr, le plus haut commandant à Kaboul de la troisième organisation terroriste afghane, Hezb-e-Islami Gulbuddin (HIG).









POLITIQUE

Déficits: Manley critique la gestion du PQ

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Le ministre des Finances, John Manley, estime que les provinces doivent porter une grande part du blâme si elles accumulent les déficits alors que le gouvernement fédéral continue à engranger des surplus.

Balayant du revers de la main la prétention des provinces sur le déséquilibre fiscal existant entre elles et Ottawa, le grand argentier du pays a sévèrement critiqué hier la gestion de l'ancien gouvernement péquiste de Bernard Landry, chassé du pouvoir par les libéraux de Jean Charest en avril dernier.

À quelques jours de la rencontre annuelle des ministres des Finances du pays dans la capitale fédérale, M. Manley a donc laissé peu d'espoir aux provinces qu'il délie les cordons de sa bourse afin de les aider à remédier à leur situation budgétaire difficile.

« Je suis très fier que nous ayons eu une bonne administration au niveau fédéral. Nous détenons maintenant le record des pays du G7 en ce qui concerne la réduction du déficit et la réduction de la dette », a déclaré hier M. Manley aux Communes.

« Néanmoins, je dirais aussi que je comprends très bien pourquoi le ministre des Finances du Québec (Yves Séguin) demande une augmentation d'argent d'Ottawa. C'est parce que le PQ a laissé un désastre fiscal au Québec », a-t-il ajouté sous les applaudissements nourris des libéraux, dont le premier ministre Jean Chrétien.

La Presse a révélé hier que toutes les provinces, à l'exception de la très riche Alberta, se dirigent allègrement vers un déficit combiné de près de 10 milliards de dollars au cours du présent exercice financier qui prendra fin le 31 mars 2004. Le fédéral, de son côté, devrait enregistrer un surplus oscillant autour des quatre milliards.

Ce déficit combiné, qui représente un revirement considérable par rapport à la situation financière qui avait cours il y a 18 mois à peine quand six des 10 provinces enregistraient des surplus, pourrait augmenter davantage si Ottawa ne verse pas aux gouvernements provinciaux les deux milliards de dollars supplémentaires comme prévu l'an prochain pour financer le régime de soins de santé.

Déjà aux prises avec un déficit de trois milliards, le Québec pourrait être ainsi privé de 472 millions de plus si Ottawa ne peut respecter les termes de l'accord sur la santé signé en février. L'Ontario, qui se dirige vers un déficit de 4,5 milliards, pourrait être privé de 771 millions de dollars.

Aux Communes, hier, le ministre Manley, qui fera une mise à jour de la situation économique et financière le 3 novembre devant le comité des Finances, a indiqué que le ralentissement de l'économie canadienne et des événements imprévus tels que la guerre en Irak et le déploiement d'une force de maintien de la paix en Afghanistan grugent la marge de manoeuvre du fédéral.

Il a aussi tenu à rappeler que les provinces ont les mêmes pouvoirs de taxation qu'Ottawa et elles peuvent donc prendre les mesures fiscales qui s'imposent pour financer les programmes dont elles sont responsables.

Ces propos du ministre Manley ont fait bondir de colère le Bloc québécois, qui a accusé le gouvernement Chrétien d'étrangler les provinces sur le plan financier afin de pouvoir ensuite investir dans leurs champs de compétence.

« Ottawa taxe beaucoup trop pour ses responsabilités. C'est le même contribuable. S'il libérait son champ de taxation, Québec et les provinces pourraient s'en servir. Quand ils nous répondent des inepties comme c'est le PQ qui est responsable, le PQ était toujours bien pas au Manitoba, en Colombie-Britannique, en Ontario et partout », a déclaré le chef bloquiste Gilles Duceppe.

M. Duceppe a souligné que les souverainistes et les fédéralistes au Québec dénoncent le déséquilibre fiscal qui existe entre Ottawa et les provinces depuis plusieurs années.

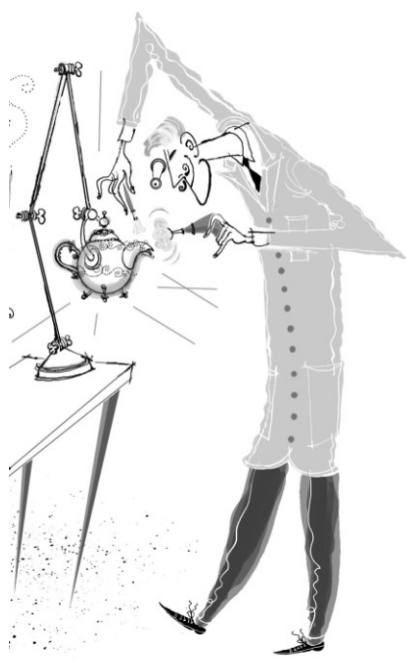
« Ce n'est pas l'arrivée d'un nouveau gouvernement à Québec, ni l'arrivée d'un nouveau chef à Ottawa (Paul Martin) qui va changer les choses, car le prochain premier ministre fédéral nie, lui aussi, l'existence du déséquilibre fiscal », a dit M. Duceppe.

DU JAMAIS VU! DU JAMAIS VU!
GRANDE VENTE DÉMOS
RABAIS JUSQU'À 5000$
Accent GS 2003
0$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ
TRANSPORT ET PRÉPARATION
COMPTANT 1790$
PARTEZ AVEC LES MEILLEURS PRIX!
129$* par mois
ACHETEZ ET ROULEZ SANS PAYER PENDANT UN AN**
0% FINANCEMENT À L'ACHAT DISPONIBLE JUSQU'À 60 MOIS
0$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ
ELANTRA GL 2003
COMPTANT 2099$
165$* par mois
+25$ CLIMATISEUR, GROUPE ÉLECTRIQUE, RÉGULATEUR DE VITESSE
ELANTRA GT 2003
COMPTANT 2099$
0% INTÉRÊT JUSQU'À 60 MOIS
212$* par mois
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ SUR TOUS NOS MODÈLES
Tiburon 2003
COMPTANT 2995$
199$* par mois
SANTA FE GL 2003
COMPTANT 3495$
199$* par mois
SONATA GL 2003
COMPTANT 2395$
229$* par mois
3176408
3176409
*PRIX SUJETS À CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS.
**VOIR VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉTAILS.
* Basé sur location de 60 mois, sur l'Accent, l'Élantra, la Tiburon et la Sonata, 48 mois sur le Santa Fe. 20 000 km/an, 10 ¢ du km additionnel. Pas de dépôt de sécurité. Transport et préparation inclus pour l'Accent, l'Elantra et Tiburon. Transport, préparation en sus pour la Sonata et le Santa Fe. Frais d'administration de350 $. Taxes immatriculation et assurance en sus. Livraison 31 octobre 2003.
HYUNDAI Gabriel
HYUNDAI Gagnant
LE PROGRAMME D'ASSISTANCE routière 24 heures HYUNDAI par l'entremise de Club Auto, organisme affilié à la CAA
7020, Est Henri-Bourassa, Anjou
329-7777

Birks... à votre service

Birks, l'endroit par excellence où vous procurer de magnifiques bijoux et cadeaux, vous fait aussi bénéficier des services suivants : inspection et nettoyage gratuits de bagues, remodelage de bijoux, réparation de bijoux, ré-enfilage de perles, réparation de montres et d'horloges (comprenant le remplacement de bracelets et de piles), restauration et placage d'argenterie, gravure, évaluation de bijoux et bronzage de chaussures d'enfant. Notez que nous réparons également les articles qui ne proviennent pas de chez Birks.

Confiez-nous vos trésors.



BIRKS
Fins bijoux et cadeaux. depuis 1879
BIRKS
Fairview Pointe-Claire 514-697-5180 • Centre Rockland 514-341-5426
Carrefour Laval 450-688-3431 • Promenades St-Bruno 450-461-0011
1 800 682 2622 www.birks.com
3175973A

EN BREF

Taxe sur l'essence: motion adoptée

Les députés des Communes ont adopté hier une motion de l'Alliance canadienne qui demande à Ottawa d'entreprendre immédiatement des discussions avec les provinces afin de remettre aux municipalités une partie de la taxe fédérale sur l'essence. L'Alliance a ainsi échoué dans sa tentative d'embarrasser le gouvernement actuel en reprenant une promesse-clé du futur premier ministre, Paul Martin, à laquelle Jean Chrétien s'est toujours opposée jusqu'ici. « Je suis très content de voir que l'Alliance est en train d'appuyer les suggestions que je viens de mettre de l'avant », a déclaré M. Martin avant de présider une réunion des députés et des sénateurs libéraux, en soirée. Pas moins de 202 députés — y compris bien sûr Paul Martin — ont voté en faveur de la motion et seulement 31 s'y sont opposés, dont l'ensemble des députés bloquistes présents en Chambre. Selon le Bloc québécois, la résolution ouvre la porte à un empiètement des compétences provinciales par le gouvernement fédéral.

— *Presse Canadienne*

Tread lightly!® Conduisez de façon responsable hors route. ©2003 Land Rover Canada. Le Freelander S 2003 se vend 35 400 $. Location au taux de 0,9 % et financement au taux de 0,9 % offerts sur tous les Freelander S 2003 neufs pour une durée maximale de 48 mois/60 mois respectivement par le biais des services financiers Land Rover, aux acheteurs qualifiés, sur approbation du credit. †Exemple : location du Freelander S 2003 à 399 $ par mois, en se basant sur un taux de location annuel de 0,9 % et un bail de 48 mois, avec versement initial de 2 499,45 $ ou un échange d'une valeur équivalente. Obligation locative totale de 21 651,45$.Valeur résiduelle de 14 598 $. Certaines conditions et une limite de 80 000 km pendant 48 mois s'appliquent. Des frais de 16 cents du km s'appliquent au kilométrage excédentaire, plus les taxes en vigueur. Dépot de sécurité (500 $). Première mensualité et dépôt de sécurité exigés. P. ex., financement de 10 000 $ au taux d'intérêt annuel de 0,9 % p! endant 48 mois, les paiements mensuels sont de 212,18 $, les coûts d'emprunt de 184,64 $ et le total à rembourser de 10 184,64 $. Exemples de calcul seulement. Le Discovery SE 2003 se vend 54 500 $. Location au taux de 2,9 % et financement au taux de 1,9 % offerts sur le Discovery neuf 2003 pour une durée maximale de 48 mois par le biais des services financiers Land Rover, aux acheteurs qualifiés, sur approbation du crédit. †Exemple : location du Discovery SE 2003 à 649 $ par mois, en se basant sur un taux de location annuel de 2,9 % et un bail de 48 mois, avec versement initial de 3 263.50 $ ou un échange d'une valeur équivalente. Obligation locative totale de 34 415.50 $.Valeur résiduelle de 24 461,80 $. Certaines conditions et une limite de 80 000 km pendant 48 mois s'appliquent. Des frais de 20 cents du km s'appliquent au kilométrage excédentaire, plus les taxes en vigueur. Dépot de sécurité (850 $) et première mensualité exigés. P. ex., financement de 10 000 $ au taux ! d'i ntérêt annuel de 1,9 % pendant 48 mois, les paiements mensuels son t de 216,52 $, les coûts d'emprunt de 392,96 $ et le total à rembourser de 10 392,96 $. Exemples de calcul seulement. Ne comprend pas la première mensualité, les frais de transport (995 $), les options, RDPRM, les taxes et les frais d'immatriculation. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur. Le mode de participation du concessionnaire peut avoir une influence sur les coûts. Offre d'une durée limitée qui peut être annulée à tout moment. Veuillez consulter un concessionnaire pour tous les détails. Les listes d'équipement présentées sont exactes en date du 23 Mai 2003.

AVANT DE S'APPELER VUS, LA CATÉGORIE S'APPELAIT SIMPLEMENT LAND ROVER.

	Land Rover Freelander S	Honda CRV EX-L	Jeep Liberty "Limited"	Toyota Rav 4 "Limited"
Moteur	V6	4 cyl.	4 cyl.	4 cyl.
Boite automatique	5 vitesses	4 vitesses	4 vitesses	4 vitesses
Contrôle de la traction	aux 4 roues	non	non	non
ABS (4 canaux)	oui	non	non	non
Vitre de coffre électrique	oui	non	non	non
Jantes en alliage	16 po	15 po	15 po	15 po
Pare-brise chauffant	oui	non	non	non
Feux anti-brouillard arr.	oui	non	non	non
Contrôle de descente de pente (HDC)	oui	non	non	non
Prix D.S.F.	35 400 $	32 400 $	30 345 $	33 000 $



FREELANDER S 2003
35 400 $
PAR MOIS 399 $ | PAR MOIS 9,9%
QUE L'AVENTURE COMMENCE

DISCOVERY SE 2003
54 500 $
PAR MOIS 649 $ OU TAUX DE FINANCEMENT À L'ACHAT 1,9 %
QUE L'AVENTURE COMMENCE
ENTRETIEN PRESCRIT GRATUIT PENDANT 4 ANS



	Land Rover Discovery SE	BMW X5 3.0i	Lexus RX330	Mercedes-Benz ML350 Élégance
Moteur	V8 de 4,6 L	I6 de 3,0 L	V6 de 3,3 L	V6 de 3,7 L
Couple	300 lb-pi	241 lb-pi	242 lb-pi	254 lb-pi
Toits ouvrants électriques	deux	option (1 seul)	1 seul	1 seul
Lave-projecteurs à haute pression	de série	option	n/d	option
Feux anti-brouillard avant et arrière	de série	avant seulement	avant seulement	de série
Changeur 6 disques CD	de série	option	option	option
Volume du coffre	1150 L	465 L	1080 L	982 L
Entretien prescrit gratuit	de série 48 mois	de série 36 mois	n/a	n/d
Syst. de remorquage / Poids max. remorquable	de série / 3500 kg	option / 2200 kg	option / 1587 kg	option / 2500 kg
Intérieur à 7 sièges	option	n/d	n/d	option
Jantes alliage de 18 pouces	de série	17"	17"	17"
Pare-brise et sièges chauffants	oui/oui	non / oui	oui / oui	non/oui
PDSF	54 500 $	57 800 $	52 700 $	56 900 $

3165236

DECARIE MOTORS
8255 Bougainville Montréal, Québec H7S 1M9
(angle Décarie et de la Savane)
Tel: (514) 334-9910
www.decarie.com

LAND ROVER ST-LÉONARD
(Division de John Scotti)
4305 boul. Métropolitain est.
St-Léonard, Québec H1R 1Z4
Tel: (514) 722-3344
Fax: (514) 725-3662

LAND ROVER LAVAL
3475 Le Carrefour,
Laval
Tel: (450) 688-1880
Fax: (450) 688-7080

LAND ROVER



DE JOLIES LAMPES

ET TOUT CE QU'IL FAUT POUR VOUS ALLUMER.

24,99 coussin

Coussins et jetés Sherpa

Ces coussins pelucheux ainsi que ces doux jetés assortis de 1,27 m x 1,52 m (49,99) sont aussi offerts en brun chocolat.



à partir de
39,96

Lampes déco

Les lampes de table et lampadaires contemporains de notre vaste sélection illumineront votre foyer de belle façon.

à partir de
7,99



Décor automnal

Égayez votre foyer en le décorant d'articles aux teintes chaleureuses : bougies, vases en céramique, tiges florales, verrerie éclectique, etc.

à partir de
49,99

Nouveaux miroirs signés Umbra

Une belle nouveauté au sein de notre superbe collection de miroirs.





à partir de
14,94

Pièces décoratives Artissimo

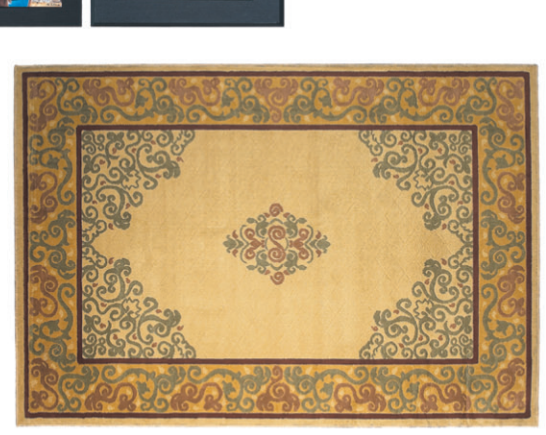
De beaux objets pour agrémenter votre milieu de vie. Plaques, toiles et sculptures de styles classique et contemporain.

19,99 coussin

Jetés et coussins Rodeo à franges long-poil

Ce jeté ultradouillet de 1,27 m x 1,52 m est seulement 49,99. Le coussin assorti de 0,46 m x 0,46 m ajoute au confort. Offerts en noir, champagne et vison.





à partir de
49,96 *1,52 m x 2,13 m*

AILLEURS JUSQU'À 99,99

Sélection de carpettes

Magnifique sélection de tapis aux textures et motifs lumineux. Nous vous les offrons dans une multitude de formats allant de 0,61 m x 1,22 m à 2,44 m x 3,35 m (149,96).

attention prix reduit

Meubles sélectionnés

Ces meubles Mission, ainsi que ceux des collections French Country, Bali, Bombay et Kensington sont tous offerts à 20 % de rabais.



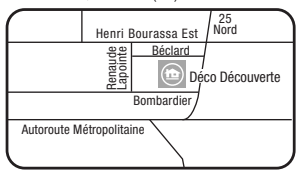
ça fait changement!

LE PLUS BAS PRIX TOUS LES JOURS GARANTI

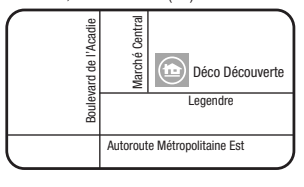
Tous nos articles sont assortis de notre garantie du plus bas prix. Si vous trouvez un meilleur prix annoncé, nous l'égalerons. Si vous présentez un bon-rabais d'un concurrent, nous l'accepterons avec plaisir. Plus besoin de comparer les prix, Déco Découverte, le supermagasin d'articles pour la cuisine, la salle de bains et la chambre à coucher le fait pour vous, tous les jours.

Déco Découverte
SUPERMAGASIN | accessoires bain et cuisine | literie

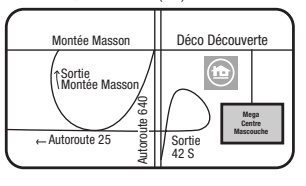
ANJOU
7550, rue Béclard (514) 351-0384



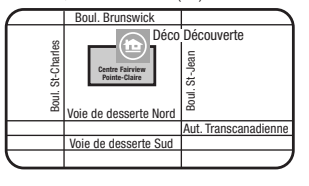
MARCHÉ CENTRAL
1001, rue Marché Central (514) 383-8939



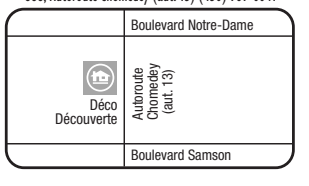
MASCOUCHE
111, Montée Masson (450) 966-0002



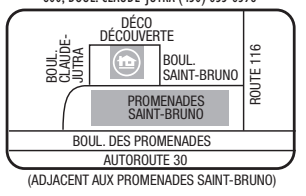
CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
6815, aut. Transcanadienne (514) 426-9031



SAINTE-DOROTHÉE
888, Autoroute Chomedey (aut. 13) (450) 969-0041



SAINT-BRUNO
800, BOUL. CLAUDE-JUTRA (450) 653-6398



(ADJACENT AUX PROMENADES SAINT-BRUNO)

OBTENEZ JUSQU'À 50 % PLUS DE POINTS EN UTILISANT CONJOINTEMENT VOTRE CARTE DE CRÉDIT HBC ET VOTRE CARTE PRIMES HBC.

3170601A

MONTRÉAL PLUS

Recours collectif contre Pinel

CHRISTIANE DESJARDINS

Le juge François Rolland, de la Cour supérieure, a autorisé un recours collectif contre l'Institut Philippe-Pinel, qui vise à déterminer si l'établissement, par certains de ses procédés, viole les droits des personnes non détenues ni prévenues, qui lui sont confiées.

C'est L'En-Droit de Laval, une corporation qui travaille à la défense des droits des personnes souffrant de maladies mentales, ainsi que M. D., ex-patient de l'institut Philippe-Pinel, qui ont demandé et obtenu la permission d'intenter ce recours. M. D. allègue qu'on a violé ses libertés fondamentales et qu'on l'a traité comme un criminel durant son séjour à l'Institut, en janvier 2001. On a pris ses empreintes digitales, on l'a fouillé à nu pour ensuite le placer en isolement.

Lors de ses déplacements au palais de justice de Laval, alors qu'il contestait une requête pour lui administrer des soins contre son gré, il se plaint d'avoir été menotté et ceinturé.

Avant d'aller à Pinel, M. D. a fait l'objet d'une ordonnance de garde de 21 jours dans la section psychiatrique à la Cité de la santé de Laval, vers la fin décembre 2000. Après quelques jours, le jugeant trop intimidant, les autorités de l'hôpital l'ont transféré à l'Institut Philippe-Pinel.

Dangerosité

Devant le juge, l'Institut a fait valoir que les patients qui lui étaient confiés représentaient un danger et qu'il fallait suivre des directives pour tous les nouveaux cas. La prise des empreintes digitales permet d'avoir accès au dossier criminel, s'il y a lieu, dans le but d'établir le profil de dangerosité du patient et de déterminer les services qui doivent lui être offerts. Quant aux photos, elles servent en cas d'évasion ou d'avis de recherche. Les mesures de contention font aussi l'objet de directives.

Le juge a toutefois conclu que cette requête n'était ni frivole ni mal fondée, et que le recours collectif pouvait aller de l'avant. Ce sera au juge, qui entendra l'affaire sur le fond, de trancher.

Dans ce recours collectif, M. D. a obtenu le statut de représentant d'un groupe de 620 patients, soit toutes les personnes qui n'étaient ni prévenues ni détenues, quand elles ont été admises à l'Institut Philippe-Pinel pendant la période visée, soit de 1999 à 2002. Outre des dommages exemplaires de 15 000 $ pour chaque personne du groupe, on réclame aussi des dommages individuels qui seront établis plus tard.

Haute définition Sortie réussie pour la nouvelle *Presse*



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Comme bien d'autres, Andréanne Borduas, une lectrice assidue, a bien apprécié sa « nouvelle *Presse* » hier.

Bourque critique l'entente avec les pompiers

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, Pierre Bourque, a tenté d'engager à nouveau la polémique au sujet de la nouvelle convention collective des pompiers de Montréal en accusant hier l'administration Tremblay-Zampino de « mentir » sur les coûts véritables de cette entente.

Il y a deux semaines, M. Bourque a soulevé la controverse en affirmant que la Ville avait accordé aux 2400 membres de l'Association des pompiers de Montréal (APM) des hausses salariales avoisinant les 22 % sur cinq ans plutôt que les 11,7 % annoncés, en raison de généreuses primes d'ancienneté.

Le maire Gérald Tremblay et le directeur général de la ville, Robert Abdallah, ont vite contredit cette affirmation. Selon eux, M. Bourque a additionné les primes de 2,8 % en 2003, 2,7 % en 2004, 2,6 % en 2005 et de 2 % en 2006 alors que ces sommes ne sont pas « récurrentes ».

M. Bourque continue de prétendre que l'administration « manque de transparence » à propos de la rémunération des pompiers, des bonis d'ancienneté et du service des premiers répondants. Il se dit prêt à demander au ministre des Affaires municipales de tenir une enquête sur cette entente paraphée il y a près de deux semaines.

M. Bourque a aussi déploré l'absence d'un certificat du trésorier de la Ville. « La seule autorité qui peut te dire ce que tu as signé, les coûts de ça avec une analyse et un détail, c'est le service des finances », a-t-il déclaré.

Certificat

Des documents obtenus auprès du service des finances de la Ville de Montréal et datés du 24 septembre confirment pourtant que le « projet de convention collective tel que présenté (...) rencontre le mandat de négociation qui avait été fixé, soit un maximum de 11,7 % d'augmentation de la rémunération pour la période 2002 à 2006 ».

Le trésorier de la Ville a aussi délivré un certificat garantissant la disponibilité des crédits pour la durée de la convention collective, soit du 1er mai 2002 au 31 décembre 2006. Les dépenses autorisées pour l'application de la convention collective des pompiers sont de 812 300 $, peut-on lire dans les documents du service des finances.

M. Bourque a reproché hier à l'administration Tremblay-Zampino d'avoir accordé une augmentation de 2 % aux pompiers pour l'année 2001, alors qu'elle n'était pas au pouvoir. Quant aux primes d'ancienneté, le chef de l'opposition soutient que la prime de 2,8 % accordée en 2003 constitue une augmentation salariale et coûtera 4,2 millions à la Ville.

Dans un communiqué, l'administration municipale a répliqué que l'augmentation de 2 % était prévue dans le cadre financier de 11,7 % tout comme les autres primes. L'attaché de presse du comité exécutif, Bernard Larin, a ajouté que la Ville avait également obtenu des gains avec cette entente dont il faut tenir compte.

Au sujet du service des premiers répondants, Pierre Bourque estime que la Ville est à la merci du syndicat qui doit donner son accord avant d'implanter ce service dans toute l'île. L'administration a, pour sa part, réitéré son intention de négocier avec Québec pour offrir ce service dans les 27 arrondissements, ce qui coûtera entre six et 10 millions.



RIMA ELKOURI

Le monsieur de la rue Panet

Un Montréalais doit travailler en moyenne 14 minutes pour se payer un Big Mac. Alors qu'à Nairobi, trois bonnes heures de travail suffisent à peine... Le genre d'indices un peu bidon, qui, comme vous pourrez le lire cette semaine, contribuent à faire de Montréal une ville où l'habitant moyen a un incroyable pouvoir d'achat.

Où en est Montréal ? se demande-t-on à compter d'aujourd'hui dans le cadre d'une série sur les grandeurs de notre métropole. Dans quel domaine nous distinguons-nous ? Rassurez-vous, l'infect Big Mac ne sera pas le seul critère de comparaison. De façon plus générale, on nous parlera de l'indéniable qualité de vie de Montréal, qui se classe 25e sur 215 grandes villes du monde, selon la plus récente étude de la firme William M. Mercer.

À l'endos de ces palmarès réconfortants, il reste des réalités montréalaises qui ne figurent dans aucun classement. Aucun indice ne raconte, par exemple, l'histoire du « monsieur de la rue Panet »...

Ce monsieur s'appelle Michel Parenteau. Je l'ai rencontré cette semaine. Il dirige une banque alimentaire unique à Montréal. Et il est un peu découragé.

Ce qui distingue la banque alimentaire du 1442, rue Panet, c'est qu'elle est la seule destinée aux gens atteints du sida. Fatigué de voir de ses proches tomber comme des mouches, fatigué de les voir s'appauvrir, s'amaigrir, mal manger, s'amaigrir encore et finalement mourir, Michel Parenteau a décidé, en 1991, d'offrir à ces gens, souvent rejetés de tous, la possibilité de s'alimenter de façon équilibrée, histoire de pouvoir vivre mieux et plus longtemps.

Pendant des années, la Fondation d'aide directe — Sida Montréal a réussi à faire des petits miracles. Un local minuscule a été transformé en ruche accueillante où 2000 personnes depuis 12 ans ont trouvé non seulement de quoi se nourrir, mais aussi une oreille attentive, une tape sur l'épaule, un peu de dignité. Parmi elles, des homosexuels, des toxicomanes, des pères et des mères de famille, des gens à qui une malheureuse transfusion sanguine a injecté la maladie... Mais il en va des bonnes causes comme de la mode. Ce qui était dans le vent hier ne l'est plus aujourd'hui. Les donateurs changent de priorité, se tournent vers de jolies causes mieux emballées. Dans l'esprit des gens convaincus que la trithérapie a tout réglé, le sida n'est plus un problème. Même si le fléau progresse. Même si, au Québec, l'an dernier, il a fauché plus de 100 personnes. C'est trois fois plus que le nombre de victimes du SRAS au Canada. Sauf que personne n'en a parlé.

Il en va des bonnes causes comme de la mode.

Pendant ce temps, les tablettes de la banque alimentaire de la rue Panet se vident à vue d'oeil. Les revenus ont diminué de 30 % par rapport à l'an dernier. On n'arrive plus à joindre les deux bouts. On aurait besoin d'au moins 38 000 $ pour maintenir les mêmes services jusqu'en novembre. Faute de fonds, quatre de six employés permanents de la fondation viennent d'être mis à pied. On rationne, on dresse des listes d'attente, on demande aux gens de patienter.

Où est le problème ? Pourquoi des donateurs tournent-ils le dos à sa cause ? Michel Parenteau hausse les épaules. « Je reste surpris moi-même... » dit-il. Peut-être vend-on des « bonnes causes » comme on vend n'importe quel autre produit. Les gens récompensent la meilleure campagne de marketing. Or, la banque alimentaire de la rue Panet n'a ni les moyens d'organiser de grandes campagnes ni de plaies béantes à exposer. Si vous passez devant, vous verrez des gens, peut-être amaigris, peut-être pas, qui font trois fois le « tour du bloc » avant d'oser entrer pour la première fois dans l'édifice. C'est tout.

Peut-être que le problème, ce n'est pas tant la générosité des gens, que la multiplication des causes. Le fait que « l'industrie » de la charité devient trop imposante et étend ses tentacules sur un terrain qui devrait être celui de l'État. Mais, en même temps, qui accepterait qu'on hausse les allocations de bien-être social ? demande Michel Parenteau.

Peut-être que le sida, puisqu'il est associé au sexe, au milieu gai, à la prostitution, à la toxicomanie, à la prison, est une réalité qu'on préfère ignorer. Peut-être que le visage de la maladie n'est plus aussi terrible qu'avant. Or, pour s'émouvoir, les gens veulent voir. Il y a eu des hivers terribles où une cinquantaine d'habitués de la banque alimentaire rendaient l'âme les uns après les autres. Aujourd'hui, c'est moins spectaculaire... On en compte une dizaine. Les hivers ne sont pas plus doux pour autant. Les gens vivent dans la misère autant qu'avant. Mais ça ne fait pas nécessairement de bons topos à la télé, se dit Michel Parenteau, qui a organisé une conférence de presse pour essayer d'attirer l'attention des médias, il y a deux semaines. En vain. « C'est un peu ingrat, dit-il. Les médias s'intéressent pendant des mois à des trucs comme la défusion ou le Grand Prix. Il me semble qu'on pourrait parler d'autre chose, des fois ? »

L'OPÉRATION PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL 2003
À surveiller samedi dans LA PRESSE
Concours La maison coup de cœur
La Presse - Historia
Montréal
EN COLLABORATION AVEC HÉRITAGE MONTRÉAL
www.ville.montreal.qc.ca/patrimoine
HISTORIA Wawanesa cyberpresse.ca Banque Scotia réno-maître Chambre immobilière du Grand Montréal
10 000 $ EN PRIX À GAGNER OFFERTS PAR
Électroménagers GE
LAMBERT QUINCAILLERIE RESISTO SOLUTIONS ÉTANCHÉITÉ



C’est une nouvelle responsabilité.

C’est le plus grand amour de votre vie. C’est la personne au monde qui compte le plus pour vous. Et qui compte le plus sur vous. Déjà, vous lui promettez d’être toujours là. Et de tout faire pour qu’elle ne manque jamais de rien. Les différents produits d’assurance de personnes de Desjardins, c’est l’assurance de pouvoir tenir cette promesse. Parlez-en à un conseiller en sécurité financière de Desjardins Sécurité financière. Et voyez comment il peut vous aider à mettre votre argent au service des gens qui vous sont chers.

1 800 463-7870

www.desjardinssecuritefinanciere.com

Desjardins
Sécurité financière MC

Cabinet de services financiers

Conjuguer avoirs et êtres

MC Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

3169374A

ACTUALITÉS

L'Église catholique talonne le ministre de l'Immigration

À la défense des réfugiés menacés d'expulsion

MARIE-FRANCE LÉGER

Le ministre de l'Immigration, Denis Coderre, se fait talonner de près maintenant par l'Église catholique, qui demande ouvertement la mise en application du mécanisme d'appel pour les réfugiés, tel que promis dans la nouvelle loi sur l'immigration.

Mgr Roger Ébacher, archevêque de Gatineau-Hull, accompagnera demain sur la colline parlementaire à Ottawa les représentants de toutes les confessions réunies à l'invitation du pasteur montréalais Darryl Gray afin de défendre, auprès des députés, les familles de réfugiés qui sont bloquées dans des sous-sols d'église pour éviter l'expulsion.

« La question des réfugiés est devenue une question cruciale dans le monde. Il y a un problème au Canada où le droit d'appel n'est pas appliqué. Je considère que c'est important au point de vue humanitaire », a souligné Mgr Ébacher au cours d'un entretien avec *La Presse*.

Le Mouvement interconfessionnel des sanctuaires se déplace à Ottawa pour demander au gouvernement de protéger les réfugiés en leur assurant l'accès à un processus d'appel équitable rendu d'autant plus urgent que les auditions des demandeurs d'asile se font maintenant devant un seul commissaire au lieu de deux. Le Mouvement exige que les auditions se tiennent devant un commissaire qualifié dans le domaine — et non nommé — tout en permettant le cas échéant une révision sérieuse des cas refusés en première instance.

Actuellement au Québec, trois familles sont réfugiées dans des églises : à North Hatley, la famille Borja — depuis maintenant 100 jours — et à Montréal, les familles Vega et Ayele. D'autres familles ont trouvé refuge dans des églises d'autres villes canadiennes. « Si Denis Coderre ne vient pas à nous, nous irons à lui », a expliqué hier le révérend Darryl Gray, porte-parole de Mouvement interconfessionnel des sanctuaires. « Nous allons expliquer les erreurs que nous avons relevées dans les dossiers de réfugiés. Nous voulons aller leur expliquer (aux députés) pourquoi les gens se réfugient dans les églises », a poursuivi le pasteur.

La coalition organise aussi en après-midi un rassemblement sur la colline parlementaire. Selon le pasteur, entre 200 et 300 personnes, représentants de toute confession, seront présents. Élisabeth Garant, du Centre justice et foi, de Montréal, souligne quant à elle que la mise en suspens du mécanisme d'appel par le ministre Coderre pose le problème de la protection de l'individu au Canada. « C'est évident qu'actuellement, le traitement des demandes, avec un seul commissaire, est plus problématique. C'est un moment important pour plusieurs réfugiés. Qu'on pense aux Algériens, aux Pakistanais ou aux Palestiniens. La multiplication des dangers d'erreurs justifie une intervention », a-t-elle dit.

RÉNO DÉPÔT®

LES OUTILS MAC ALLISTER un excellent rapport qualité-prix et EXCLUSIFS à RÉNO DÉPÔT®

14 SUCCURSALES!

- ANJOU
- BEAUPORT
- BROSSARD
- GATINEAU
- LASALLE
- LAVAL
- MARCHÉ CENTRAL
- NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
- POINTE-CLAIRE
- QUÉBEC
- ROSEMÈRE
- SHERBROOKE
- STE-DOROTHÉE
- ST-HUBERT

OUVERT :
•LUN. AU VEN. DE 8 H À 21 H
•SAM. DE 8 H À 17 H
•DIM. DE 8 H À 17 H

OUVERT À L'ACTION DE GRÂCES, LE 13 OCTOBRE 2003!

En raison des fluctuations du marché, les prix peuvent varier après le 14 octobre 2003. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités à un nombre raisonnable, pour nos clients entrepreneurs comme pour le grand public. Nous nous efforçons de faire une publicité juste et véridique. Par ailleurs, une erreur humaine ou mécanique pourrait survenir. Dans un tel cas, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour satisfaire notre clientèle. Nos prix ne comprennent pas la TPS ni la TVQ. Notre garantie de prix imbattables, avec 10 % de moins sur-le-champ, ne s'applique pas aux soldes de liquidation, de fin de saison et de faillite de nos concurrents. Certains produits peuvent différer des illustrations.
© Réno-Dépôt inc. 2003.
3174162A

NOUVEAU!
$168
SCIE À ONGLETS COMBINÉE 10"
15 A. 5 000 t/min. Table et base en fonte d'aluminium. Poignée ergonomique en «D». Coupe en biseau 0-45°. Lame à dents au carbure et ramasse-poussière inclus. Garantie 2 ans. TDB307 (285382)

SERRE-JOINT ET RALLONGE INCLUS!

NOUVEAU!
CHARGEUR 1 H, 2 PILES ET COFFRET INCLUS!
69,94
TDB301 (278805)
PERCEUSE/TOURNEVIS 14.4 V
3/8". 0-350/0-1 250 t/min. Embrayage à 22 positions. Mandrin sans clé. Indicateur de pile. Garantie 2 ans.

NOUVEAU!
59,97
MAC 450PE (285178)
PONCEUSE ORBITALE 5"/6"
3.5 A. 4 000-13 000 orb/min. Base interchangeable. Fixation facile du sac à poussière. Poignée souple en caoutchouc ajustable. Garantie 2 ans.

NOUVEAU!
COFFRET INCLUS!
$118
SCIE ALTERNATIVE
8.5 A. Vitesse variable. Semelle pivotante ajustable. Poignée coussinée 'ErgoSum™'. Changement rapide de la lame S.D.S. Fil de 3 mètres. Garantie 2 ans. TDB302 (285383)

NOUVEAU!
40 ACCESSOIRES ET COFFRET INCLUS!
69,94
TDB303 (284855)
ENS. OUTIL ROTATIF AVEC SUPPORT
1 A. 8 000-24 000 t/min. Garantie 2 ans.

NOUVEAU!
COFFRET INCLUS!
84,97
TDB304 (284856)
SCIE ROTATIVE
4 A. 30 000 t/min. Capacité du collet : 1/4" et 1/8". Garantie 2 ans.

CELUI QUI FAIT BAISSER LE COÛT DE LA RÉNOVATION DEPUIS 10 ANS!

ZAHRA KAZEMI

Le présumé meurtrier plaide non coupable

LAURA-JULIE PERREAULT

Accusé du meurtre quasi intentionnel de la photojournaliste montréalaise, Zahra Kazemi, un employé du ministère des Renseignements, Mohammed Reza Aghdan Ahmadi, a plaidé non coupable hier à Téhéran et a demandé que son procès soit ajourné.

Le juge a acquiescé à sa requête et a ajourné le procès jusqu'à une date indéterminée pour que ses avocats puissent préparer leur défense.

S'il est reconnu coupable au terme de son procès, M. Ahmadi, 42 ans, est passible d'emprisonnement de un à trois ans selon le Code pénal iranien. L'accusé pourrait aussi devoir verser un « prix du sang » à la famille de Zahra Kazemi si ses proches en font la demande. En Iran, selon la loi islamique, les personnes reconnues coupables d'un meurtre, intentionnel ou non, sont tenues de verser un dédommagement à la famille de la victime. Dans le cas du meurtre d'une femme, le « prix du sang » est la moitié de celui versé lorsque la victime est un homme. Il est actuellement de 80 millions de rials ou 12 770 $.

Zahra Kazemi est morte dans un hôpital militaire de Téhéran le 10 juillet dernier à la suite de blessures à la tête qui lui ont été infligées pendant son incarcération dans la prison d'Evin, selon un rapport d'enquête commandé par le président réformateur de la République islamique, Mohammad Khatami. Ce rapport a été publié quelques jours après le décès de la photojournaliste de 54 ans qui avait la double nationalité canadienne et iranienne.

Le procès a débuté hier, après la publication d'un second rapport d'enquête rédigé par le juge Javad Ismaeli, nommé par l'aile judiciaire de l'État iranien, sous l'emprise des islamistes de la ligne dure.

Le juge avait d'abord inculpé deux employés du ministère des Renseignements, dont M. Ahmadi, mais il a laissé tomber les accusations contre l'autre personne. Hier encore, le ministère des Renseignements, réputé être près du président Khatami, a dénoncé les accusations portées contre son employé, les qualifiant de « politiques ».

Selon l'acte d'accusation présenté devant le juge Rasoul Ghanimi, hier matin, par l'adjoint au procureur général, Jafar Rechadati, l'accusé était seul avec Mme Kazemi pendant les 54 heures d'interrogatoire que la Canado-Iranienne a subies entre le jour de son arrestation, le 23 juin, et le jour de son hospitalisation, le 27.

L'adjoint au procureur général a aussi avancé que M. Ahmadi avait « refusé de répondre à plusieurs questions » lors de l'enquête, qu'il s'est contredit à de nombreuses reprises et qu'il a « tenté de cacher son crime ».

M. Rechadati n'a cependant donné aucun détail sur la manière dont l'accusé aurait assassiné Mme Kazemi. « C'est à l'accusé d'expliquer comment une personne en santé, capable de répondre à des questions, se trouve si mal après un interrogatoire qu'elle doit être hospitalisée avant de mourir », a-t-il dit en cour. Après la lecture de l'acte d'accusation, l'accusé a plaidé non coupable. « Je rejette catégoriquement les accusations lues par l'adjoint du procureur général », a-t-il déclaré.

L'ambassadeur du Canada en Iran, Philip MacKinnon, a assisté à l'ouverture du procès, en compagnie d'un groupe de journalistes de Téhéran. Le ministre des Affaires étrangères du Canada, Bill Graham, qui avait rappelé M. MacKinnon à Ottawa en guise de protestation contre l'enterrement de la dépouille de Mme Kazemi à Chiraz en juillet, a demandé à ce dernier de rentrer dans la capitale iranienne la semaine dernière pour suivre le procès.

Le fils de Mme Kazemi, Stephan Hachemi, a lui aussi été invité à assister au procès par les autorités iraniennes. Mais le jeune homme de 27 ans, qui vit à Montréal, refuse de se rendre en Iran en utilisant un passeport iranien.

AFFAIRE CHARKAOUI

Les certificats de sécurité contestés devant la Cour fédérale

KARIM BENESSAIEH

Les certificats de sécurité, qui ont notamment permis l'emprisonnement sans accusation d'Adil Charkaoui depuis le 21 mai 2003, violeraient la Charte canadienne des droits et liberté tout en nuisant à l'apparence d'impartialité des juges.

C'est du moins ce que fera valoir aujourd'hui l'avocat Julius Grey devant la Cour fédérale, à l'occasion de la première des deux journées d'audiences prévues. Dans un document de sept pages déposé en appui à la contestation, et que *La Presse* a obtenu, Me Grey plaide notamment que M. Charkaoui est un résident permanent du Canada, arrivé au pays en 1995. Ce statut ne peut lui être enlevé simplement sur la base de soupçons ou de preuves dont il ne peut prendre connaissance, ce qui serait « inconstitutionnellement inacceptable ».

Adil Charkaoui, Montréalais d'origine marocaine marié et père de deux bambins, a été arrêté il y a plus de cinq mois en vertu d'une procédure judiciaire exceptionnelle, le certificat de sécurité. Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) le soupçonne d'être un agent dormant du réseau Al-Qaeda et a justifié sa détention par des preuves dont la majeure partie est restée secrète pour le public et l'accusé.

Le SCRS a simplement révélé depuis son arrestation que le principal responsable des camps d'entraînement d'Al-Qaeda en Afghanistan, Abou Zoubaida, aurait reconnu Adil Charkaoui sur une photographie.

On a en outre évoqué devant la Cour cet été un voyage suspect au Pakistan de février à juillet 1998.

Adil Charkaoui, lui, a toujours prétendu que son arrestation était due à son refus de servir d'informateur pour le SCRS.

Seul le juge fédéral Simon Noël a pu prendre connaissance de l'intégralité du dossier. Cette procédure place la Cour dans une position « inconsistante », plaide Me Grey, puisqu'elle doit prendre une décision sur la base de preuves non divulguées, « tout en se faisant la gardienne de la sécurité de l'État et de la justice entre les parties ».

Une vingtaine de manifestants ont défilé hier midi devant le complexe Guy-Favreau pour appuyer M. Charkaoui. Ils ont aussi dénoncé le sort des quatre autres Arabes musulmans, actuellement détenus en vertu d'un certificat de sécurité.

MOBILART
Meubles & décor



GRANDE LIQUIDATION
des meubles en démonstration
Épargnez jusqu'à
50%
Bibliothèque provenant de FLORENCE en bois de peuplier

5805 Transcanadienne, Ville St-Laurent
(Rond-point Côte-de-Liesse et Transcanadienne)
(514) 748-9500
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h, dim. 12 h à 17 h

6529, boul. Décarie Montréal
(coin Plamondon)
(514) 344-1400
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h

3174010



Ed Belfour, vétéran gardien de but des Maple Leafs de Toronto, porte ici un complet Canali. Son conseiller vestimentaire est Jason Bickerton de notre magasin de la rue Bloor à Toronto. En guise de remerciement pour la participation de Monsieur Belfour à cette publicité, un don a été fait en son nom à la Fondation Rêves d'enfants. Pour lire l'entrevue qu'il nous a accordée, rendez-vous au www.harryrosen.com.

HARRY ROSEN
AFFIRMEZ-VOUS.

3169875A LES COURS MONT-ROYAL 514.284.3315 • CENTRE ROCKLAND 514.735.6227 • www.harryrosen.com

ACTUALITÉS

Comme dans un film d'action américain...

Procès de Stéphane Boucher, accusé du meurtre prémédité d'un policier

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

C'était comme dans un film d'action américain. Un jeune homme et un policier qui se tiraient dessus, zigzaguant et courant comme des défoncés au milieu du flot de voitures de l'autoroute Métropolitaine.

Le coeur transpercé, le policier, Benoît L'Écuyer, en est mort. Stéphane Boucher, si c'était vraiment lui l'agresseur, s'est volatilisé en s'emparant d'une voiture.

C'était le 28 février dernier. Hier, c'est un Boucher désarmé qui faisait face au jury, dans la petite salle de la Cour supérieure de Montréal où il doit répondre à trois accusations, dont une de meurtre prémédité, qui pourrait lui valoir la prison à vie.

Le jour du meurtre, a raconté la poursuite, l'accusé de 26 ans s'est réfugié chez un ami. « Il lui a dit : ça ne me dérange pas d'en tirer deux, trois ou quatre... De toute façon, je vais *pogner* 25 ans, je m'en fous. C'était un accident, je faisais juste me défendre », affirme le procureur Normand Chénier, en terminant l'exposé de la preuve qu'il entend soumettre aux jurés au cours du prochain mois.

Selon l'avocat, la journée avait pourtant bien commencé pour l'agent L'Écuyer et son collègue Michel Bilodeau. Mais vers 10 h, les deux hommes entendent crisser des pneus sur la voie de desserte de l'autoroute, à la hauteur du boulevard Crémazie et de la 19e Avenue, dans l'est de Montréal. Ils voient alors une voiture de luxe, avec trois jeunes à bord, et décident de s'approcher. « Mais Stéphane Boucher a immédiatement décollé, affirme la poursuite. Il s'est mis à conduire de façon très dangereuse pour la sécurité d'autrui. »

Très vite, le jeune conducteur crève un pneu en heurtant un muret. Les policiers le dépassent, mais l'accusé aurait abandonné ses passagers, laissé sur place des outils ainsi qu'un faux permis de conduire, et puis bondi dans la circulation matinale.

« Malheureusement, ce n'était que le début », dit Me Chénier. D'après lui, Boucher a détalé en pleine autoroute, brandissant son arme entre les conducteurs éberlués. Parti à ses trousses, l'agent L'Écuyer tire à cinq reprises. Boucher se retourne et tire lui-même quatre balles, dont une transperce le coeur de la victime.

Des citoyens s'arrêtent. L'agent Bilodeau court alors à son tour. Mais Boucher, déjà loin, brandit son arme à la vitre d'un automobiliste et s'empare de sa voiture.

L'après-midi, dit la Couronne, il fait ouvrir son coffret de sécurité à la banque, puis dépose 1500 $. Le soir, muni d'une nouvelle arme, il débarque à Terrebonne chez son ami, Patrick Pagotto, qui est pris de panique en voyant que la police le recherche.

Trois jours plus tard, Pagotto amène donc l'accusé à Saint-Jean-sur-Richelieu, chez sa belle-mère Marie-Lise Lefebvre. « (Mme Lefebvre) a eu la bonne idée de lui donner une pilule pour dormir. L'accusé s'est endormi sur le divan. Elle a trouvé le pistolet et l'a caché sous le matelas », relate la Couronne. Les témoignages se poursuivent aujourd'hui, devant le juge James Brunton.



Espace Bell

Anjou
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257
Beloeil
Mail Montenach
(450) 446-7176
Brossard
Mail Champlain
(450) 465-8759
Châteauguay
Centre régional Châteauguay
(450) 691-7665
Coaticook
18, rue du Manège
Pl. J.R. Lefebvre
(819) 849-9997
Cowansville
Domaine du Parc
(450) 263-4444
Delson
5, route 132
(450) 635-9999
Dollard-des-Ormeaux
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846
3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888
Dorion-Vaudreuil
84, boul. Harwood
(450) 424-1416
Dorval
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222
Drummondville
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178
Promenades Drummondville
(819) 474-4433
Gatineau
Promenades de l'Outaouais
(819) 246-2355
Granby
Galeries de Granby
(450) 777-4058
Hull
Galeries de Hull
(819) 771-2716
Joliette
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533
LaSalle
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071
Laval
1655, boul. St-Martin Ouest
(450) 680-1010
Carrefour Laval
(450) 681-3344
Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133
Centre Laval
(450) 680-2355
Longueuil
Place Longueuil
(450) 679-4558
Montréal
Boul. Décarie
(angle Jean-Talon)
(514) 739-7777
9280, boul. de l'Acadie
(514) 385-0770
5187, avenue Papineau
(angle Laurier)
(514) 526-2020
892, rue Ste-Catherine Ouest
(514) 866-6686
Centre Rockland
(514) 340-1269
Les Ailes de la Mode (kiosque)
(514) 843-8458
Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439
Place Dupuis
(514) 844-1313
Place Versailles
(514) 353-8847
Plaza Côte-des-Neiges
(514) 342-5444
Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155
Montréal-Nord
Place Bourassa
(514) 322-3202
Mont-Tremblant
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404
Pointe-aux-Trembles
12530, rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455
Pointe-Claire
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992
Repentigny
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455
Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455
Rosemère
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838
Place Rosemère
(450) 435-0024
Salaberry-de-Valleyfield
Centre commercial Valleyfield
(450) 377-1256
Sherbrooke
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994
Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605
Sorel
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789
St-Bruno-de-Montarville
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1535
Ste-Agathe-des-Monts
80A, boul. Morin
(819) 321-0265
St-Eustache
Place St-Eustache
(450) 623-8500
St-Hubert
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919
3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020
St-Hyacinthe
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749
St-Jean-sur-Richelieu
391, boul. Séminaire Nord
(450) 348-5210
Carrefour Richelieu
(450) 349-4400
St-Jérôme
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926
St-Laurent
La Place Vertu
(514) 335-2355
St-Léonard
6050, boul.
Métropolitain Est
(514) 257-9292
Centre Le Boulevard
(514) 376-2288
Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985
Tracy
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777
Trois-Rivières
5691, boul. Jean-XXIII
(819) 376-6849
Les Rivières
(819) 691-0482
Victoriaville
567, boul.
des Bois-Francs Sud
(819) 357-7777
La Grande Place
des Bois-Francs
(819) 357-5776

FUTURE SHOP
Dumoulin Électronique · Informatique · Photo
STEREO ÉLECTRONIQUE
LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

Aussi offert chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.

Certaines conditions s'appliquent.

Un espion de la police raconte comment il a appâté des motards influents

ANDRÉ CÉDILOT

Sorti de sa retraite pour participer à une opération d'infiltration de la police, le motard Stéphane Sirois misait sur sa réputation et ses états de service dans le commerce de la drogue afin de persuader ses anciens « frères » des Rockers de Montréal de lui donner une nouvelle chance.

Suivant un scénario qui aurait fait l'envie de la télé-réalité, l'agent source de l'escouade Carcajou a d'abord contacté son principal fournisseur du temps, André Chouinard (il aura son procès prochainement). Devenu membre des Hells Angels Nomads, celui-ci l'a référé à un subalterne des Rockers, Jean-Guy Bourgoin, récemment condamné à 15 ans de pénitencier.

Beau parleur et nouvellement divorcé, Sirois leur a fait croire qu'il ne se pardonnait pas sa « gaffe » d'avoir quitté le club pour se marier avec l'ex-femme d'un petit truand assassiné parce qu'on le croyait à la solde de la police. Sirois leur a aussi fait miroiter la possibilité d'étendre leur territoire en Ontario, l'une des seules provinces qui échappaient à la mainmise des Hells Angels en 1999. « C'était juste un mariage après tout. Recommence à travailler. Pour montrer ta bonne volonté, trouve-moi des renseignements sur l'*aut'bord* », a répondu Chouinard, alors très actif dans la guerre contre les Rock Machine.

Au fil des conversations et des rencontres qu'il a eues avec les deux hommes, Sirois a réussi assez rapidement à acheter à quelques reprises de Bourgoin de la cocaïne et du haschisch. Il payait la drogue comptant, généralement en deux versements, avec l'argent que lui refilait la police. Grâce aux enregistrements téléphoniques ou au mouchard que Sirois portait sur lui, les jurés du superprocès pour gangstérisme ont pu suivre à la trace, hier, le déroulement de deux transaction qui ont eu lieu à Montréal, en octobre 1999 et janvier 2000.

À la première occasion, Sirois et Bourgoin ont finalisé dans le stationnement d'un restaurant de la rue Sherbrooke les pourparlers entourant l'achat de 250 grammes de cocaïne payés 9500 $. Quant à l'autre transaction, elle avait été préparée dans l'arrière-boutique d'un salon de bronzage du sud-est de Montréal que Bourgoin semblait fréquenter assidûment. Cette fois, il s'agissait de 250 grammes de poudre blanche et d'un kilo de haschisch, le tout évalué à 16 800 $. Tout en lui expliquant les « bienfaits explosifs » de ce cocktail de pilules qu'il disait avoir lui-même expérimenté dans un *rave*, Bourgoin alléguait aussi avoir en stock de l'ecstasy et « une quantité industrielle » de Viagra. L'influent Rocker lui a aussi offert en solde 10 kilos de haschisch.

Après coup, Sirois s'est plaint les deux fois de la piètre qualité de la cocaïne. Il en profitait aussi pour demander à Bourgoin d'intervenir en sa faveur auprès des autres membres des Rockers afin de pouvoir retrouver sa veste de motard. « J'ai fait une gaffe, je le sais, mais je l'ai dans le sang, la famille. La seule famille qu'il me reste, c'est vous autres », plaidait-il, tout en rappelant tout ce qu'il avait fait durant ses « trois années de service », de 1994 à 1997.

« J'ai pris assez de risques, *moé*, dans le temps... j'étais un *esti* de bon frère... j'ai sauté deux fois, j'ai manqué me faire tirer, j'aurais pris une balle pour n'importe lequel de mes frères, n'importe quand... » insistait Sirois. Chaque fois, Chouinard le renvoyait à Bourgoin. Et chaque fois, Bourgoin lui promettait de dire un bon mot pour lui au cours d'une « messe » des Rockers.

Au moment de l'ajournement, l'improvisé agent secret de Carcajou se préparait à raconter la partie de pêche aux poissons des chenaux à laquelle il a participé avec Bourgoin et ses principaux « clients » du milieu de la drogue.

Il devrait poursuivre son témoignage aujourd'hui. Avant de le rappeler à la barre, le juge Pierre Béliveau devra toutefois régler un point de droit, hors de la présence des jurés.

Prostitution juvénile

Un procès pour neuf accusés

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC – Le ministère public a déposé à Québec, hier, un acte d'accusation direct à l'enquête préliminaire de Georges Radwanli, dans le cadre du dossier de la prostitution juvénile. La Couronne a toutefois provoqué une commotion en annonçant que la mesure s'appliquerait à huit autres accusés, ouvrant la voie à un superprocès.

Les neuf accusés devront se trouver en cour, le 3 novembre, à l'ouverture du terme des assises, pour qu'on détermine la date du procès.

Même si son enquête préliminaire a déjà été tenue, l'animateur radio Robert Gillet fait partie du groupe qui aura probablement un procès. L'acte d'accusation direct est une procédure qui prive un prévenu de la tenue d'une enquête préliminaire, l'obligeant à passer directement à son procès.

Zytco LE MEILLEUR SOLARIUM AU MONDE
TROIS-SAISONS, QUATRE-SAISONS
CLASSIQUE, CATHÉDRALE, EUROPÉEN, CONSERVATOIRE, WINDSOR , VICTORIEN
ALUMINIUM OU CÈDRE
4940 CHEMIN BOIS-FRANC, ST-LAURENT, QC, H4S 1A7
WWW.ZYTCO.COM
VERRE SUPER-ISO BLOCK
License R.B.Q 1983-2179-28
514-335-2050
ESTIMATION SANS FRAIS : 800-361-9232
3130464A 3174564

CONCOURS
LES GRANDS PORTRAITS
de Serge Chapleau



Qui suis-je ?

Devinez quelle personnalité publique sera la victime de la semaine de Serge Chapleau.

À GAGNER :
5 reproductions sur papier archive numérotées et signées par l'artiste.

Ne manquez pas le portrait complet, grand format, dans *La Presse* de samedi.

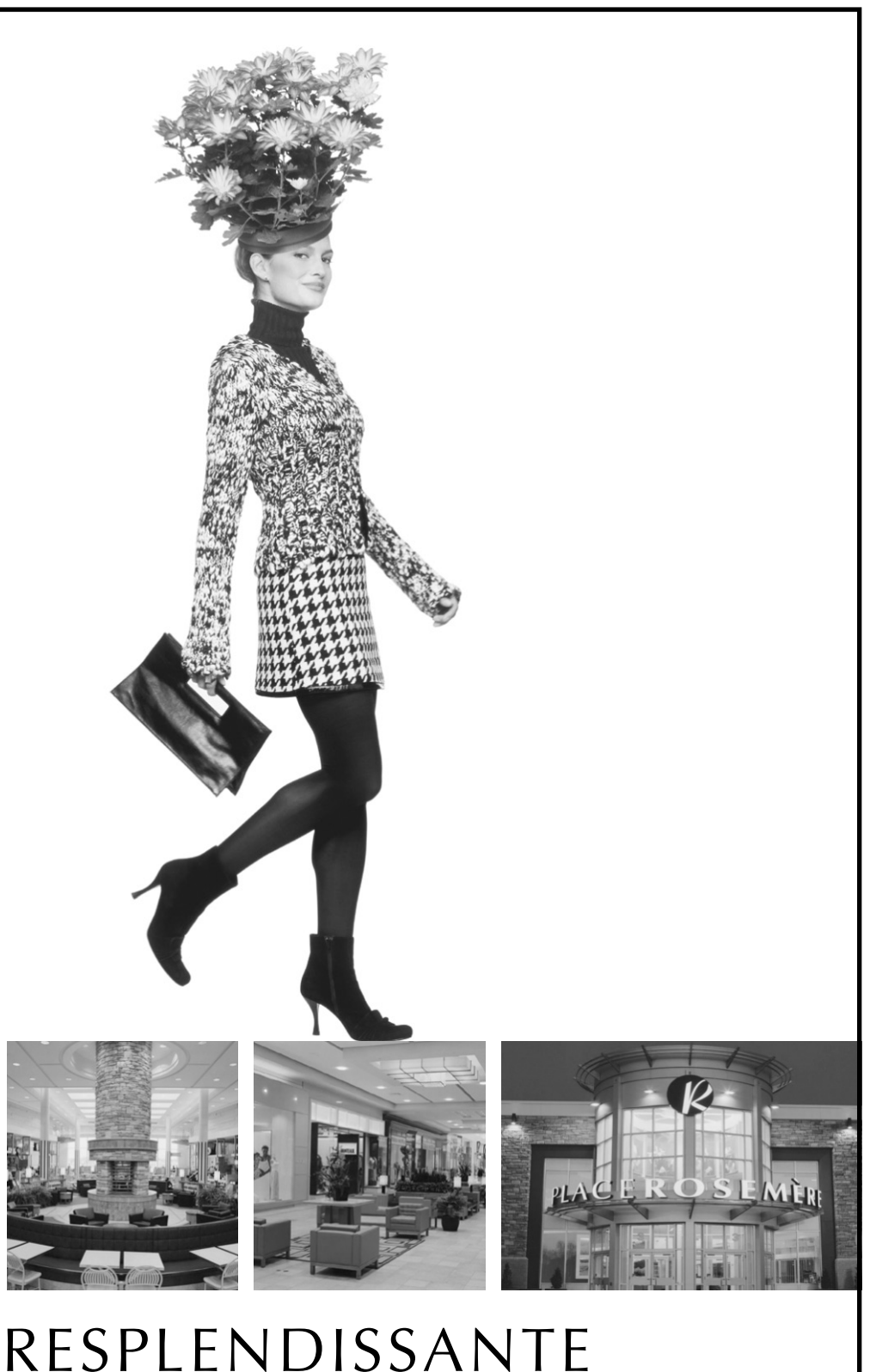
Pour participer, il suffit de remplir le coupon et de le retourner à l'adresse indiquée ou de s'inscrire via le site cyberpresse.ca. avant 17 h, le 10 octobre, le timbre de la poste ou la date d'inscription par Internet en faisant foi. Tirage au sort le 15 octobre. Les fac-similés ne sont pas acceptés. Règlements disponibles à La Presse.

Concours Les grands portraits de Chapleau
La Presse
C.P. 11054
Succ. Centre-Ville
Montréal H3C 4Z1

LA PRESSE
cyberpresse.ca
3176153A

CONCOURS
LES GRANDS PORTRAITS de Serge Chapleau

Nom _____ Âge _____
Adresse _____ App. _____
Ville _____ Code postal _____
Tél. maison _____ Tél. travail _____
Réponse semaine 1 : _____



RESPLENDISSANTE DE NATURE

Parce que c'est un site MAGNIFIQUE, en plein cœur de la nature. Parce qu'on y retrouve les boutiques les plus tendances dont JACOB, LAURA, MEXX, L'OFFICIEL, TERRA NOSTRA, TRISTAN et ZARA. Parce que c'est l'endroit idéal pour dénicher le petit quelque chose qui me rend UNIQUE. Parce que resplendir, **c'est dans ma nature**.

PLACEROSEMÈRE
215 BOUTIQUES

Angle boulevard Labelle et autoroute 640
www.placerosemere.com

PLUS DE 75 BOUTIQUES DE MODE FÉMININE
LA BAIE • SEARS • SPORTS EXPERTS/ATMOSPHÈRE • WAL-MART • ZARA
3174989A

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Une hémorragie chronique

Voici le deuxième d'une série de trois éditoriaux sur l'impasse budgétaire au gouvernement du Québec.



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Comme on l'a vu hier, le gouvernement du Québec se retrouve dans une impasse budgétaire, à la merci du moindre soubresaut économique qui le pousserait dans le rouge ou le forcerait à imposer des compressions draconiennes de dépenses. Pourtant, à première vue, Québec n'a pas gaspillé l'argent des contribuables au cours des dernières années. Alors, où est le problème ?

De 1999-2000 à 2002-2003, Québec a fait passer ses dépenses de 40 milliards à 45,6 milliards, pour une augmentation moyenne de 4,6 % par année. Rien d'effrayant, si l'on tient compte de la vigueur de l'économie. Le problème, c'est que dès l'équilibre budgétaire atteint, le gouvernement s'est empressé d'accroître ses dépenses (pour des fins parfaitement nobles, là n'est pas la question), et a multiplié les initiatives à la faveur de rentrées de fonds conjoncturelles. Or, lorsque ces rentrées diminuent en raison du contexte économique, les nouveaux programmes, eux, coûtent toujours aussi cher.

Dès l'équilibre budgétaire atteint, le gouvernement s'est empressé d'accroître ses dépenses.

Plus de 80 % des nouvelles dépenses engagées au cours des trois dernières années l'ont été en santé et en éducation. Les coûts de la santé, en particulier, augmentent rapidement, poussés entre autres par les dépenses en médicaments. À ce chapitre, on peut certainement se demander si le gouvernement du Parti québécois a choisi le bon moment pour mettre sur pied un régime universel d'assurance-médicaments, dont les coûts augmentent en flèche depuis. Des efforts supplémentaires s'imposent pour freiner cette explosion, mais il ne faut pas se faire d'illusions : les dépenses en médicaments continueront de croître. Il en sera de même pour le budget de la santé en général, et pour celui de l'éducation.

Le programme des garderies à 5 $ est souvent mentionné comme une source de dépenses supplémentaires. En réalité, Québec débourse à peine plus aujourd'hui pour les familles qu'avant la mise sur pied du programme chéri de Pauline Marois. Cependant, en cas de crise budgétaire, il était relativement facile autrefois de comprimer la hausse des coûts des allocations familiales. Tandis que les coûts du programme de garderie, eux, continueront de croître inexorablement.

L'hémorragie la plus scandaleuse se produit au niveau du service de la dette : sept milliards par année. Sept milliards, c'est 14 % des revenus du gouvernement qui chaque année, ne produisent aucun service à la population.

Dans l'espoir de mieux contrôler la hausse des dépenses, le gouvernement Charest s'est engagé à geler les budgets de l'ensemble des ministères hors la Santé et l'Éducation. S'il parvenait à le faire, il économiserait quelque chose comme 300 millions par année. Mais parions qu'à mesure que les besoins supplémentaires se feront sentir, le gel sera de plus en plus difficile à tenir.

L'autre volet de l'action libérale, c'est la « réingénierie ». L'exercice est absolument nécessaire. Mais de deux choses l'une : ou la « réingénierie » est menée à toute vapeur pour produire des économies, et elle générera des effets pervers ; ou elle est menée prudemment, et alors l'effet sur les dépenses publiques à court terme sera négligeable.

Le gouvernement du Québec a-t-il perdu le contrôle de ses dépenses ? Outre certains secteurs spécifiques, non. D'importants efforts de rationalisation restent à faire, certes. Ceux-ci pourraient produire des économies de quelques centaines de millions. Mais la révolution la plus importante à réaliser — une véritable révolution culturelle, en fait — se situe du côté des revenus. Car, aussi curieux que cela puisse paraître, Québec a perdu le contrôle de ses revenus !

DEMAIN : Le grand dégel

Le coup de Couche-Tard



mboisver@lapresse.ca
MICHÈLE BOISVERT

Ce n'est pas tous les jours que l'on annonce une transaction qui doublera la taille de son entreprise. Surtout, comme c'est le cas d'Alimentation Couche-Tard, lorsqu'on réalise déjà un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards de dollars. Alain Bouchard, le président-fondateur de la plus importante chaîne de dépanneurs au pays, était tout simplement radieux lundi lors de l'annonce de l'acquisition de la Corporation Circle K, une entreprise basée à Tempe en Arizona.

Radieux d'abord parce qu'Alain Bouchard carbure aux acquisitions et que celle annoncée lundi propulsera son entreprise au quatrième rang de l'industrie de l'accommodation en Amérique du Nord. De plus, tout indique qu'il s'agit d'une excellente transaction, le prix payé de 1,1 milliard de dollar est très raisonnable. D'autre part, les actifs acquis sont de grandes qualités, Circle K exploite 1663 magasins répartis dans 16 États américains, tous sont rentables. Couche-Tard estime d'ailleurs que cette acquisition contribuera immédiatement à l'augmentation de son profit par action.

Comment l'entreprise de Laval a-t-elle réussi à mettre la main sur un tel joyau?

À entendre la direction de Couche-Tard vanter les mérites de cette acquisition, il y a lieu de se demander si ce n'est finalement pas trop beau pour être vrai. Comment l'entreprise de Laval a-t-elle réussi à mettre la main sur un tel joyau, sans avoir à débourser une fortune ? La réponse est de deux ordres. D'abord parce que le propriétaire de Circle K, la pétrolière ConocoPhililips voulait se départir de ses magasins, ne les considérant plus comme une activité de base. Ensuite, parce qu'il y a peu d'acheteurs de l'envergure de Couche-Tard, capable de se porter acquéreur d'un réseau de cette importance. Le seul autre joueur possible dans le secteur de l'accommodation aurait été la chaîne américaine 7 Eleven.

Il n'en demeure pas moins cependant qu'entre la conclusion d'une transaction, aussi avantageuse soit-elle, et son intégration, il y a un monde d'embûches sur lesquelles de nombreuses entreprises ont trébuché. Couche-Tard a-t-elle vu trop grand cette fois ? L'avenir nous le dira, mais une chose est certaine, l'équipe d'Alain Bouchard n'a rien laissé au hasard. La direction de Couche-Tard travaille sur cette transaction depuis mai dernier. En plus de vérifier les livres de l'entreprise, ils ont discuté avec pas moins de 400 opérateurs de magasins Circle K, qu'ils ont visité au cours des cinq derniers mois.

Couche-Tard ne se donne qu'entre 18 et 24 mois pour réussir l'acquisition de Cicle K. Le défi est de taille. Mais le mode de gestion décentralisé de Couche-Tard et surtout, les succès réalisés lors des acquisitions précédentes nous porte à croire que l'entreprise québécoise est à même de le relever.



serge.chapleau@lapresse.ca
DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Drogue : l'école abdique ?

Vous avez été nombreux à réagir au texte de Marie Allard intitulé, « Drogue : l'école abdique », nous en publions une sélection qui résume vos commentaires.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE©
Selon une étude, 40 % des élèves de 12 à 17 ans ont déjà consommé du canabis.

C'est avec beaucoup de craintes et d'appréhension que j'ai lu l'article de Marie Allard concernant l'abandon de la lutte contre la marijuana dans les écoles du Québec. Étant moi-même un baby-boomer et ayant été un consommateur de *pot* dans les années 70, je suis en mesure de juger de l'impact destructeur d'un tel abandon sur les enfants qui fréquentent nos écoles. Toutes les études européennes, françaises en particulier, démontrent bien le lien qui existe entre l'utilisation de drogues et le décrochage scolaire. La marijuana est une drogue qui provoque chez la grande majorité de ses consommateurs des problèmes de concentration et de pertes de mémoire et surtout une baisse de la motivation pour les efforts, qu'ils soient physiques ou intellectuels.
Bien sûr, il est impossible de bannir complètement la marijuana de nos écoles en utilisant une méthode uniquement répressive. Il faudrait expliquer à nos jeunes les conséquences de l'utilisation de la marijuana et surtout cesser de banaliser son utilisation.
L'école ne doit pas passer de la tolérance zéro au laisser-faire. N'est-elle pas un lieu ou la pédagogie doit être utilisée d'une manière créative ?

PIERRE-HUGUES ARCHAMBAULT

Mal de coeur

Je me suis levée ce matin et j'ai lu mon journal, comme à l'habitude. Soudain, un léger mal de coeur survient, et non, je ne suis pas enceinte. Ce que j'apprends à propos de cette Commission scolaire de Montréal me coupe le souffle. Comment peut-on penser tolérer la drogue à l'école ?
Je comprends que la consommation de drogue soit un problème difficile à contrôler mais à ce point... Les jeunes vont à l'école pour apprendre la vie. Mais est-ce que le cannabis fait partie de la vie ? Je ne crois pas ou enfin ça ne devrait certainement pas être le cas. Il ne faut pas oublier que ces jeunes sont de futurs travailleurs. Comment leur expliquerons-nous qu'il ne faut pas consommer pour aller travailler s'il leur était permis de le faire à l'école ? Comment s'imaginer qu'un médecin juste un peu gelé pratique une intervention chirurgicale sur un patient et que ce soit tolérable ?
À quand la vodka jus d'orange dans le *lunch* du midi ou la bière à la cafétéria de l'école ?
Une éducatrice en service de garde pas *cool*.

J. -P. GIFFARD

L'éducation, pas le bâton

Le titre de votre article est très ambigu pour ne pas dire mal intentionné, comme si les écoles abdiquaient devant le phénomène de la consommation de drogue douce. Elles n'abdiquent pas, elles s'ajustent, mieux encore elles s'adaptent. On ne peut emprisonner 40 % des élèves.
Juste ici, dans cette petite municipalité de 3000 habitants, nous avons droit à deux écoles primaires, et deux collèges, moitié français et moitié anglais, avec autant de fumeurs de mari d'un côté comme de l'autre. On se rend vite compte que fumer est entré dans les moeurs de nos jeunes pour y rester. Ce n'est pas en sortant le bâton qu'on va résoudre cette consommation, mais en utilisant l'éducation. Mon métier me met en contact avec des jeunes du primaire qui parlent ouvertement de la mari. On n'aurait jamais entendu ça il y a une vingtaine d'années. Alors que faire ? Ils ont leur monde, leurs idoles, le *rap*, tout un mode de communication par le Net, un vocabulaire qu'ils inventent au quotidien, par oreille, qu'aucun adulte qui ne suit pas cette tendance ne comprendra. Ils consomment de la mari : la belle affaire ! Et les drogues pharmaceutiques, et l'alcool ?
Il faut appuyer l'école qui cherche un moyen de réagir, une porte qui leur permettra d'entrer dans ce monde si fermé des ados, et de faire sortir le meilleur. Ce n'est pas en les marginalisant qu'on va les aider.

YVAN AIRD

Rien de neuf

Je suis très déçu de voir qu'une institution aussi importante pour l'éducation des jeunes abdique ses responsabilités. Ce n'est pas nouveau, c'est d'ailleurs selon moi la cause des problèmes rencontrés avec le comportement de plusieurs jeunes, les responsables de leur éducation abdiquent !
D'abord les parents ensuite les responsables en milieu scolaire. Face à cet abandon très bien ressenti par les jeunes, ces derniers cherchent à trouver la limite qui sonnera le réveil chez les responsables de leur encadrement. Ils ont besoin d'être encadrés, d'être guidés et surtout de sentir que quelqu'un s'intéresse à eux et a suffisamment de couilles pour faire respecter les règlements qu'ils ont mis en place, lesquels sont la plupart du temps logiques et sensés. Par exemple : ne pas être sous l'effet de la drogue à l'école. Ne vous en faites pas, les adolescents savent très bien que ce règlement est logique et sensé ! Leur défi en tant qu'ados est de le défier et de tester pour voir si ceux qui ont mis ces règles en place vont les faire respecter.
À la lecture de cet article je vois que non ! Quel message on envoie à ces jeunes ? Défiez nos règlements et on va les enlever !

RÉAL ALIX

Pas dans sa cour

L'école, cet établissement qui prépare les jeunes à la « vraie vie », où on apprend que les règles et lois sont importantes si on ne veut pas d'une société anarchique, doit être stricte et juste. Elle doit garder en tête l'avenir des ados. Elle ne peut empêcher un jeune de consommer quoi que ce soit dans son sous-sol, mais personne ne me fera croire qu'elle ne peut les en empêcher dans sa propre cour ! Même si 40 % des jeunes fument du *pot*, même régulièrement, ce n'est pas une raison pour les laisser s'adonner à cette activité sur le terrain de l'école. Au contraire ! Est-il éthiquement acceptable d'avoir les facultés affaiblies dans un contexte professionnel ?
L'école est là pour représenter ceci et préparer les jeunes à affronter la réalité. Elle n'est pas un *party*.

ÉTIENNE LARRIVÉE

Clavardez avec Guy Crevier

Venez clavarder aujourd'hui, à 12h30, avec le président et éditeur de *La Presse*, Guy Crevier, au sujet de la nouvelle *Presse* à : **cyberpresse.ca**

FORUM

Le bar ouvert

Les coûts de l'assurance-médicaments sont gonflés d'au moins 300 millions

LUC BESSETTE
L'auteur est médecin d'urgence au pavillon Saint-Luc du CHUM.

Le ministre de la santé du Québec, le docteur Philippe Couillard, a pris la décision de réévaluer l'étendue de couverture du programme public d'assurance-médicaments et de questionner la pertinence budgétaire de certaines prescriptions médicales. Certains représentants du corps médical dont le docteur Raynald Dutil, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), se sont insurgés contre cette atteinte administrative faite aux prérogatives de leurs membres au nom du bien-être des patients.

Or, qu'en est-il exactement ? Y a-t-il oui ou non « coulage » de fonds publics dans ce programme de deux milliards de dollars qui croît au rythme de 20 % par année ? Les patients seront-ils vraiment pénalisés si des critères plus stricts sont définis pour encadrer les privilèges de prescription médicale ?

Un « bar ouvert »

Dans le contexte d'une impasse budgétaire de trois milliards à laquelle est confronté le Trésor public québécois, il y a certes lieu de se poser la question. On ne saurait y répondre adéquatement sans tout d'abord revenir à l'esprit même qui a prévalu à l'établissement des régimes publics d'assurance. L'essence de ces programmes était de protéger les citoyens des charges excessives de la maladie en créant un filet de sécurité sociale pour éviter que quiconque ne se ruine en cas de mauvaise fortune.

Considérations électoralistes obligent, on a travesti ces programmes généreux pour en faire trop souvent un bar ouvert irresponsable dont la note sera refilée aux générations futures via des déficits budgétaires.

Cela est indécent et d'autant moins justifiable que ces sommes ne sont pas toujours dépensées de façon judicieuse. Une évaluation très conservatrice permet d'estimer que les coûts du programme d'assurance-médicaments sont gonflés d'au moins 15 %, soit 300 millions $ annuellement. Au moment où on ferme des unités hospitalières, où on reporte des chirurgies, où on sabre dans d'autres programmes sociaux, comment cela est-il possible ?

////////////////////////////

La réponse est simple mais lourde de sens : les compagnies pharmaceutiques font un travail remarquable de marketing ; médecins et gouvernements n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour faire la juste part des choses. Ainsi, des médicaments brevetés sont payés de 4 à 10 fois le prix d'équivalents génériques marginalement « inférieurs » par le régime gouvernemental. Or, la plupart des grandes pathologies peuvent être traitées à peu près aussi bien avec des médicaments génériques.

Il faut savoir que la recherche pharmacologique se fait presque exclusivement sur les mérites de médicaments brevetés, que les chercheurs universitaires subventionnés ont des liens étroits avec l'industrie pharmaceutique et que les contrats qui les lient donnent tout pouvoir à l'industrie de taire les études qui ne démontreraient pas l'avantage de leurs produits. Autrement dit, les instances gouvernementales approuvent les nouveaux médicaments sur la base de l'expertise de gens liés à l'industrie sans avoir accès aux études qui montreraient que les avantages présumés ne sont pas à la hauteur des prétentions alléguées.

C'est tellement vrai que même le prestigieux *New England Journal of Medicine* a de la difficulté à trouver des experts indépendants pour critiquer certains protocoles thérapeutiques. La règle d'absence de conflit d'intérêt que s'était fixé la revue a été souvent violée entre 1997 et 1999. Pire, le directeur du *Journal* sera licencié en 1999 car il s'opposait à ce que des numéros « à thème » portant le nom du *Journal* soient financés ou rédigés par l'industrie pharmaceutique...

Sur-prescription

Cela serait déjà inquiétant sans que ne s'ajoute le phénomène de la sur-prescription sans preuve d'efficacité. Trop souvent les personnes âgées prennent plus de 10 médications différentes quotidiennement. Très peu d'études documentent les interactions médicamenteuses entre trois médicaments et aucune plus de trois. Les statistiques qui sous-tendent la preuve de l'efficacité recherchée d'un médicament sont telles que la probabilité que l'administration de plus de cinq médicaments concurrents ait l'effet conjugué des cinq effets recherchés est inférieure à 50 % ! Aussi bien dire qu'on ne sait pas vraiment ce que l'on fait quand on administre pareil cocktail médicamenteux. Or, le coût des accidents médicaux évitables secondaires aux erreurs médicamenteuses est estimé à plus de 40 millions par année.

Coulage de fonds publics

Il apparaît donc évident qu'il y a coulage de fonds publics dans ce programme. Cela est en partie la résultante d'un accord tacite entre des gouvernements précédents et l'industrie pharmaceutique. Pour protéger ce secteur, le gouvernement du Québec a préféré fermer les yeux. Malheureusement, cette « générosité » n'a pas été justement récompensée comme la fermeture de Biochem semble le démontrer.

Mais une gestion plus stricte des prescriptions médicamenteuses pénaliserait-elle la société québécoise ? Je n'en crois rien. Au contraire, elle dégagerait au minimum 300 millions de dollars pour financer des programmes sociaux nécessaires tels que l'assistance alimentaire aux enfants pauvres d'âge scolaire. Inutile de dire que la sous-alimentation des enfants est beaucoup plus lourde de conséquences à long terme que le fait de ne pouvoir prescrire l'hypolipidémiant dernier cri à une patiente de 80 ans qui prend déjà dix autres médicaments.

Les besoins essentiels des patients peuvent être couverts par le régime public tout en permettant à ceux qui voudront plus de se payer la « Mercedes » médicamenteuse facultative que leur médecin pourrait vouloir leur suggérer. Alors pourquoi cette résistance de certains milieux médicaux ? Je vois deux raisons principales.

////////////////////////////

La première s'inscrit dans la logique syndicale. Le gouvernement a besoin de l'acceptation tacite des médecins pour mieux faire passer une mesure impopulaire. Étant donné les montants en jeu, pourquoi ne pas monnayer son pouvoir d'obstruction ? Les négociateurs du ministère prévoient déjà offrir un supplément à la visite du médecin au cas où il remplirait un formulaire pour justifier un médicament non couvert. Sera-t-on payé deux à trois fois plus pour générer une dépense supplémentaire ?

Nous voilà plongés au coeur de la deuxième raison : l'improvisation et le manque de vision d'ensemble. Pour toutes les raisons invoquées plus haut, un programme cohérent doit s'attaquer de façon synergique aux problématiques de l'obtention d'une information intègre de l'industrie, de la constitution d'un comité aviseur fait d'experts indépendants, d'une politique d'information objective auprès des médecins, de la constitution d'un registre individuel de la prise médicamenteuse et d'aides informatiques à la prescription pour éviter au mieux les accidents médicaux évitables.

Cela demande vision et courage politique. Espérons que nos dirigeants sauront en faire preuve.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE©

« Médecins et gouvernements n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour faire la juste part des choses. Ainsi, des médicaments brevetés sont payés de 4 à 10 fois le prix d'équivalents génériques marginalement « inférieurs » par le régime gouvernemental. Or, la plupart des grandes pathologies peuvent être traitées à peu près aussi bien avec des médicaments génériques », affirme le Dr Bessette.

Même l'aéroport de La Havane est supérieur à Dorval !

CLAUDE DE LANAUZE

Enfin quelqu'un de crédible qui sonne l'alarme concernant l'abominable service que nous offre l'aéroport de Dorval. Par sa lettre ouverte (*La Presse*, 6 octobre, p. A11), M. Jean-Paul Bellon, anciennement d'Air Transat, m'aura permis de me rendre au travail avec le sourire. Et encore, je l'ai trouvé plutôt réservé quand à la nomenclature des problèmes que l'on doit vivre chaque fois que l'on rentre à Dorval :

> écrans d'affichage des vols en retard d'une heure sur les écrans de compagnies aériennes ;

> tapis roulant ne fonctionnant que 50 % du temps ;

> boutiques hors-taxes et restaurants fermés jusqu'à 14h30 le dimanche dans la section internationale ;

> attente de 45 minutes à la sortie d'un gros Airbus en provenance de Paris parce qu'il y a une (une seule !) agente de Douanes Canada qui vérifie tous les passeports à la sortie même de l'avion (on se demande d'ailleurs pourquoi parce que nous nous dirigeons tous de toute façon vers le contrôle général...).

Arrivés aux douanes, nous attendrons encore 70 minutes. Nous devrons ensuite trouver nos bagages sur un carrousel. Les bagages sont mélangés, entassés, désordonnés et empilés de sorte qu'on dirait que ce service est géré par quelqu'un qui en est à sa première journée. Puis c'est l'attente de 20 minutes pour sortir, avec nos bagages, auprès d'un troisième agent des Douanes.

« Jamais je n'ai trouvé un service aussi pourri qu'à Montréal. »

Vous pensez que nos misères sont maintenant terminées ? C'est oublier que je devais prendre un taxi pour retourner chez moi. Aucun taxi n'est disponible, et il y a une queue d'environ 40 personnes ! Qu'à cela ne tienne, j'ai pris une limousine (45 $) pour faire dix minutes de route.

Je prends l'avion presque toutes les deux semaines. J'ai voyagé partout au Canada, aux États-Unis, dans les Îles, en Amérique du Sud et en Europe. Jamais je n'ai trouvé un service aussi pourri qu'à Montréal. Même l'Équateur ou Cuba m'ont offert un service supérieur. Il est temps que les gens d'affaires se lèvent et crient leur mécontentement face à cette administration. Ce dossier est d'autant plus important du fait que notre aéroport est le premier endroit qui accueille de potentiels investisseurs étrangers à Montréal ; imaginer l'image qu'on leur donne actuellement.

En terminant, je lance un petit défi à M. Pierre Martin, du Conseil des Aéroports : si vous souhaitez parler avec de nombreux voyageurs comme moi, essayez de traverser l'aéroport de Dorval du quai international au quai domestique avec une cocarde révélant en gros votre titre ; je vous garantis que vous ne serez pas capable de vous rendre ! ! !

Un être spécial

PASCAL LAFOREST
L'auteur habite à Montréal.

À la suite d'un récent reportage diffusé par Radio-Canada, j'aimerais apporter mon témoignage au sujet de Monsieur Didier Chirpas, le directeur de l'École nationale de ballet contemporain (anciennement l'École supérieure de danse du Québec (ESDQ).

J'ai fait partie de l'exécutif de l'Association des parents de l'ESDQ au cours de l'année 1998-99. Lors de notre première rencontre avec Monsieur Chirpas, à l'automne 1998, il nous a essentiellement dit ceci : il découle de la nouvelle orientation que je compte imprimer à l'école un certain nombres de décisions et de politiques, je compte sur l'association pour approuver sans réserves toutes et chacune de ces décisions et politiques.

Des réserves

Certains membres de l'exécutif, y inclut le signataire de cette lettre, ont alors expliqué que, tout en d'accord avec l'essentiel de cette nouvelle orientation, ils se réservaient le droit d'exprimer à l'occasion des réserves sur certaines questions et qu'il nous apparaissait que l'Association de parents n'avait pas pour seul but de l'épauler mais avait également pour tâche de se faire le porte-parole des opinions et doléances des parents.

M. Chirpas a alors entrepris de boycotter systématiquement l'Association de parents, tout en encourageant les membres de l'exécutif qui étaient ses inconditionnels à « tasser » les quelques parents qu'il jugeait trop « contestataires », ce qui fut fait assez rapidement, je dois le dire. Par la suite, une fois que nous ayons été écartés de façon assez humiliante, monsieur Chirpas a recommencé à collaborer avec l'Association de parents (et vice-versa).

À vrai dire, j'ai pu constater, comme bien d'autres, que monsieur Chirpas est un être assez spécial : à comparer à lui, son compatriote Charles Dutoit est une personne d'une immense douceur, d'une patience exemplaire, d'une touchante modestie et d'une très grande ouverture aux gens qui l'entourent, à leurs idées et à leurs opinions.

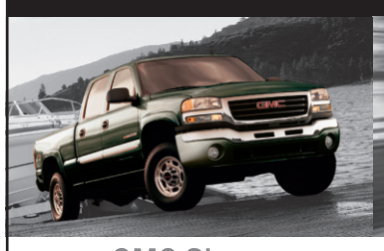
L'ESSAI ROUTIER DÉMESURÉ

ESSAI ROUTIER 24 heures

GM Canada

Imaginez. Vous, le volant et la route, pendant toute une journée. Seulement chez GM.

Prenez place à bord de pratiquement n'importe quel nouveau modèle 2004 ou 2003 pour un essai routier 24 heures. Une chance unique de vous laisser séduire par votre nouveau véhicule avant de l'acheter. Cette offre a lieu maintenant, chez les concessionnaires participants, sous réserve de certaines conditions. Détails chez votre concessionnaire, sur le site gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.◆◆


GMC Sierra

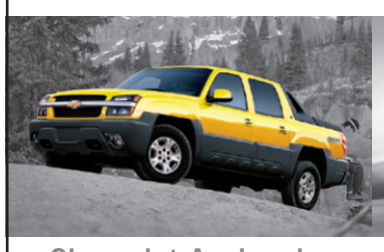

Chevrolet TrailBlazer


Pontiac Vibe


Chevrolet Impala


Buick Century


Oldsmobile Alero


Chevrolet Avalanche


GMC Envoy


Chevrolet Malibu


Pontiac Grand Prix


Chevrolet Venture


Buick Rendezvous

0% DE FINANCEMENT À L'ACHAT◆
SUR PRESQUE TOUS LES MODÈLES

PLUS

500 $ DE RÉDUCTION*
À L'ACHAT OU À LA LOCATION, SUR PRESQUE TOUS LES MODÈLES

BIEN PLUS.

GM Canada

CHEVROLET Oldsmobile GM

PONTIAC BUICK GMC GM

Les Associations des concessionnaires Chevrolet et Pontiac Buick GMC du Québec suggèrent aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant à la plupart des modèles neufs 2003 et 2004 en stock. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. ◆Taux de financement à l'achat de 0 % s'appliquant à la plupart des véhicules neufs sélectionnés 2003 et 2004 en stock. Termes jusqu'à 60 mois sur la plupart des modèles 2003, et jusqu'à 36 mois sur la plupart des modèles 2004. Exemple de financement : 10 000 $ à 0 % : 60 versements de 166,67 $, coût en intérêts 0 $, coût total de financement 10 000 $. *Le crédit de 500 $ comprend les taxes applicables. ◆◆Ne s'applique pas à tous les véhicules. La disponibilité des véhicules peut varier selon le concessionnaire. L'offre se termine le 30 novembre 2003. S'applique aux conducteurs de plus de 21 ans, ayant un permis de conduire canadien valide et étant un acheteur qualifié. Sous réserve de certaines conditions. Des restrictions d'utilisation s'appliquent et une assurance automobile est requise. Visitez gmcanada.com ou votre détaillant pour en savoir plus. L'essai routier, l'offre de financement à l'achat et la réduction de 500 $ (taxes incluses) ne s'appliquent pas aux modèles Cadillac XLR, Corvette de Chevrolet, SSR de Chevrolet, Hummer et aux camions série W et poids moyens. L'offre de financement ne s'applique pas aux modèles Cadillac, fourgonnettes passagers et marchandises/coupées. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de la Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

3174392A

3174396